

R A P P O R T
A N N U E L
2 0 1 7





Sommaire

4 APF France handicap

RAPPORT MORAL

7 Un nouveau contexte mais pas de trêve dans nos combats

13 Démocratie et participation autour d'un projet associatif

RAPPORT D'ACTIVITÉ

19 2017, l'association poursuit sa mue

24 Rompre l'isolement

27 Une offre de service pour enfants, jeunes et adultes en évolution

30 L'expertise et l'innovation au service de réponses adaptées

32 Droits des personnes, devoirs des structures

34 Emploi : nous prouvons que c'est possible

36 Des acteurs associatifs mobilisés

40 Indispensables vacances, sport et culture

42 Revendiquer, militer, représenter

45 Communiquer et collecter des fonds

47 Mobiliser les entreprises, les fondations, les grands donateurs et les testateurs

RAPPORT FINANCIER

51 Le mot du trésorier

53 Rapport de gestion 2017

56 I. Analyse du résultat

58 II. Perspectives d'évolution

59 III. Chiffres clés

60 IV. Contrôle des comptes et publication

61 Compte d'emploi annuel des ressources

61 I. Emploi des ressources

62 II. Origine des ressources

_Rédaction : Élise Descamps

_Secrétariat de rédaction : Axelle Minet

_Édition : Sylvaine Séré de Rivières

_Conception graphique : Chromatiques Éditions
www.chromatiques.fr

_Impression et diffusion : 3i Concept-Imprim'Vert

_Crédits photographiques : Jérôme Deya sauf Maïla Dive p.19, Nicolas Gallon p.49 et D.R p.4, 6, 29, 43.

© APF France handicap, tous droits réservés,
septembre 2018

APF France handicap

APF France handicap est une importante organisation française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Créée en 1933 par quatre jeunes prêts à « risquer l'impossible », connue et reconnue jusqu'en avril 2018 sous le nom d'Association des Paralysés de France, APF France handicap rassemble aujourd'hui 100 000 acteurs : adhérent.e.s, élu.e.s, salarié.e.s, bénévoles et volontaires, usagers et usagères, sans compter ses dizaines de milliers de donateurs, donatrices et sympathisantes.

APF France handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire.

APF France handicap affirme, dans sa charte, son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne : « *L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence.* »

Basée sur un fonctionnement démocratique, APF France handicap agit, dans le cadre de son projet associatif et de son plaidoyer, contre les discriminations et pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille. Deux piliers guident son action : l'approche inclusive et celle par les droits.

APF France handicap intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne, aux niveaux international, national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

Grâce à son réseau national de proximité de plus de 550 structures, APF France handicap est engagée au quotidien, avec et pour les personnes en situation de handicap et leurs proches, dans :

- la représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches ;
- la défense et la promotion de leurs droits via des actions de plaidoyer, la mobilisation citoyenne, des actions de groupe, etc. ;
- la sensibilisation de l'opinion publique et des décideurs à la question du handicap ;
- le soutien aux personnes en situation de handicap et à leurs proches ;
- la promotion de l'emploi et de l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap en milieux ordinaires et adaptés ;
- la dispense de réponses sociales, de soins à domicile ou en établissement et de prestations de rééducation fonctionnelle pour les enfants ;
- la proposition de solutions d'hébergement médicalisé ou non aux adultes ;
- l'accompagnement des enfants et des jeunes dans leur scolarité et leur formation professionnelle ;



- l'organisation de séjours de vacances, d'activités culturelles et de loisirs ;
- la création de lien social ;
- l'apport d'un soutien juridique spécialisé ;
- l'accompagnement des familles dans le dépistage précoce du handicap ;
- la formation professionnelle ;
- l'apport d'une information fiable aux personnes et à leur famille.

Une association innovante, ancrée dans la société

APF France handicap est également le partenaire privilégié du développement de solutions d'accompagnement innovantes.

Actrice de l'économie sociale et solidaire et employeur responsable et engagé sur les plans social et environnemental, APF France handicap est un membre actif de la société civile.

Une organisation transparente dans sa collecte de fonds et efficace dans leur utilisation

La force d'APF France handicap réside dans son modèle socio-économique unique et original en Europe. Ses missions associatives, dont l'objectif est d'accompagner et de défendre les personnes en situation de handicap et leur famille, sont financées par la générosité du public. Les réponses apportées par ses établissements de santé, médico-sociaux et

sociaux, sont financées par des fonds publics. C'est bien la conjugaison de ses deux modes de financement et d'action qui permet à APF France handicap d'être en adéquation avec les projets et besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille.

APF France handicap sur le Web

Le site institutionnel
d'APF France handicap
> apf-francehandicap.org

Le site du bimédia *Faire Face*
> faire-face.fr

Et retrouvez-nous aussi sur :

-  Facebook
-  Twitter
-  LinkedIn
-  YouTube
-  Instagram



ACCÉDER
C'EST
EXISTER

RAPPORT MORAL



Alain Rochon

Président
d'APF France handicap

Un nouveau contexte mais pas de trêve dans nos combats

Année de l'élection présidentielle et des législatives, année de l'adoption des nouveaux statuts de l'association et de son changement de nom : 2017 a été intense pour APF France handicap. Nous avons fait connaissance avec de nouveaux interlocuteurs dans nos actions de lobbying, avons espéré, douté et nous nous sommes impatientés quand nous n'étions pas révoltés. En permanence, nous avons été amenés à déployer notre énergie pour défendre nos droits encore insuffisants et/ou inappliqués et parfois mis à mal.

Nouveaux statuts, nouveau nom, nouvel élan...

C'est un changement historique. En 2017, l'Association des Paralysés de France a décidé de devenir APF France handicap. Ce nouveau nom a été adopté dans le cadre d'une refonte globale des statuts de l'association qui consolide notre démocratie, affirme notre ouverture et de nouveaux moyens d'actions. Ces nouveaux statuts ont été approuvés par 80 % des adhérents ayant participé à un vote par correspondance en juin. Ils sont entrés en vigueur en avril 2018.

Avec son nouveau nom, notre association revêt une identité rajeunie, plurielle et ouverte.

Depuis son origine, l'association n'a eu de cesse d'évoluer en accompagnant, représentant et défendant des personnes avec différents types de handicaps moteurs – au-delà de la "paralysie" –, des maladies évolutives, des handicaps associés, et leurs proches. Sans compter que nous avons aussi commencé à accueillir dans nos structures des personnes ayant d'autres types de déficiences.

En outre, la notion de handicap est définie au-delà de la déficience. Nous utilisons nous-mêmes depuis plusieurs années le vocable de "situation de handicap" qui renvoie bien à l'environnement dans lequel évolue la personne.

Il était donc temps de passer le cap et de changer de nom pour inscrire notre association dans le XXI^e siècle.

... préludes à un nouveau projet associatif

Il est également nécessaire, dans une organisation comme la nôtre, de redéfinir régulièrement notre projet associatif à l'aune de l'évolution de la société, de nos publics et de nos moyens. Chez APF France handicap, c'est le cas tous les cinq ans. 2017 a été une année préparatoire intense avec la co-construction de notre projet pour les années 2018 à 2023. Notre réseau s'est fortement mobilisé avec plus de 320 réunions locales et plus de 2 000 acteurs impliqués notamment via le site participatif congres2018.apf.asso.fr. Le document final, l'un de nos quatre textes fondamentaux, est présenté au congrès de juin 2018 à Montpellier. Les sujets sont importants et nombreux : approche par les droits, innovation, numérique, alliance avec la société civile, démarche démocratique, etc.

Une mobilisation continue à l'occasion d'une année électorale majeure

Avec les élections présidentielle et législatives, 2017 a été une année d'action politique continue. Objectif : faire émerger, en amont, des propositions, les présenter aux candidats, susciter leurs engagements et les leur rappeler une fois élus.

En février, nous avons mené une grande enquête avec l'institut d'opinion Ifop pour connaître l'avis des citoyennes et citoyens en situation de handicap sur l'évolution de leur quotidien ces dix dernières années, leurs attentes et leur état d'esprit à la veille des échéances électorales.

En mars, nous avons créé l'événement avec la Marche citoyenne des oubliés, de Nantes à Paris, réalisée par cinq de nos adhérents de Loire-Atlantique, accueillie par nos militants place des Droits de l'Homme, à Paris le 11 avril 2017.

En parallèle, la plateforme consultative en ligne #2017AgirEnsemble lancée dès juin 2016 a recueilli plus de 2 000 contributions de citoyennes et citoyens, dans une dynamique interassociative. Elle a abouti à la rédaction, en mars 2017, de notre programme intitulé "2017-2022 : Changeons de cap !", comptant 40 propositions prioritaires et 5 mesures phares autour de l'accessibilité, des ressources, de la compensation, de l'emploi et de l'éducation.

En interassociatif, nous avons participé à un certain nombre d'actions, dont l'interpellation des candidats avec le collectif Polyhandicap, l'ouvrage *Chômage et précarité : halte aux idées reçues*, l'Appel des solidarités, les démarches de mouvements émergents souhaitant replacer les citoyens au cœur du jeu politique comme #LesJoursHeureux, etc.

Un nouveau quinquennat, des promesses et de rapides déceptions

Le nouveau président de la République, Emmanuel Macron, avait mis en avant le sujet du handicap dans sa campagne. Il a nommé Sophie Cluzel secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, rattachée au Premier ministre.

Appel « à une mobilisation nationale » sur le handicap, 8 000 postes supplémentaires d'accompagnants des élèves en

situation de handicap (AESH), premier comité interministériel du handicap (CIH) du quinquennat le 20 septembre, demande au gouvernement de définir leurs plans d'action ministériels sur le handicap et de désigner au sein de leur ministère un haut fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion... le tout début du quinquennat était prometteur.

Bien conscients que rien n'était acquis, nous avons demandé début juillet, « *des engagements concrets et des mesures précises* » à chacun des députés et sénateurs. Fin septembre, les mesures dédiées aux personnes en situation de handicap dans le projet de loi de finances 2018 et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 ont été bien en-deçà de nos espérances.

Par ailleurs, de nombreuses décisions concernant toute la population allaient également les impacter : baisse des allocations logement, annulation de dotations aux collectivités territoriales, diminution du nombre de contrats aidés, augmentation de 2 euros du forfait hospitalier, report du tiers payant généralisé, hausse de la CSG...

Durant tout l'automne, APF France handicap a donc multiplié les démarches auprès du gouvernement et des parlementaires pour exprimer ses vives réactions et proposer des amendements.

Et nous nous sommes mobilisés toute l'année pour défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches dans tous les domaines de la vie quotidienne.

À quand une véritable priorité sur l'emploi ?

L'année 2017 a commencé par une satisfaction avec la circulaire du 14 février sur les contrats aidés, accordant une priorité aux travailleurs handicapés. Notre action auprès du gouvernement sur le chômage de longue durée portait ses fruits. Pourtant, fin juillet, la nouvelle ministre du Travail remettait en cause à l'Assemblée nationale les contrats aidés qui bénéficiaient pourtant à plus de 50 000 personnes handicapées (en 2016, plus d'un emploi aidé sur dix) mais aussi à nos entreprises adaptées, nos services et établissements et nos délégations. Nous avons vivement réagi, notamment aux côtés du collectif Alerte. Le lancement de l'emploi accompagné ne peut pas être l'arbre qui cache la forêt.

Lors du CIH, en septembre, le Premier ministre avait fixé l'objectif de réduire l'écart entre le taux de chômage des personnes handicapées (19 %) et celui des personnes valides (moins de 10 %). Pour cela, Sophie Cluzel avait déjà annoncé ses pistes en juin : favoriser l'apprentissage et la formation, simplifier les démarches d'embauche, rénover le mode de financement de l'Agefiph et du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et développer les services d'emploi accompagné.

Pourtant, dans le même temps, les ordonnances travail avaient de quoi nous inquiéter en flexibilisant le monde du travail sans contreparties en termes de sécurisation. Comment accepter, par exemple, que le CHSCT soit dilué dans

la fusion des trois instances représentatives du personnel alors que, chaque année, 150 000 personnes sont reconnues inaptes à leur poste de travail ? Nous avons été particulièrement actifs au sein du CNCPH, en tant que rapporteur de sa commission emploi, pour éditer un avis empreint de cette vigilance. Et nous avons accompagné sa présidente lors de sa première entrevue avec la ministre du Travail.

Le 6 novembre, notre conférence de presse annuelle sur l'emploi a aussi été l'occasion de réaffirmer l'enjeu pour les personnes handicapées et de challenger le nouveau gouvernement sur son engagement contre le chômage des personnes en situation de handicap : 7 % des entreprises n'en ont jamais embauché une seule. "Les bons élèves" doivent pouvoir inspirer les autres.

Quant aux entreprises adaptées, elles ont connu, en 2017, plusieurs rebondissements. Le 9 mars, APF France handicap signalait, aux côtés de tous les acteurs du secteur, un nouveau contrat de développement pluriannuel des entreprises adaptées, sur 5 ans, avec à la clé, 5 000 aides au poste. Mais à l'automne, le projet de loi de finances pour 2018 annonçait une baisse de 17 millions du financement des entreprises adaptées. Nous devons nous attendre, pour nos propres entreprises adaptées, à une perte de 2 millions d'euros annihilant les efforts engagées au cours des dernières années. Rapidement, nous nous sommes engagés pour contrer cette situation.

Début novembre, APF France handicap a mobilisé les parlementaires et la ministre du Travail. Muriel Pénicaud a décou-

vert le secteur et son intérêt, a décidé de reporter la mise en place de la réforme des entreprises adaptées au 1^{er} janvier 2019. Elle a confirmé l'engagement de porter le nombre d'aides au poste à 24 000 en 2018 (+ 1 000 par rapport à 2017) et lancé une concertation pour 2018. Une preuve que la mobilisation engagée par les professionnels du secteur, et en particulier APF France handicap, a porté ses fruits.

Ressources : un pas en avant, deux pas en arrière

La hausse de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) était la grande promesse d'Emmanuel Macron. Certes, le 20 septembre, à l'issue du CIH, le Premier ministre a annoncé qu'elle passerait à 900 euros mais en deux temps : plus 50 euros au 1^{er} novembre 2018 et plus 40 euros au 1^{er} novembre 2019. Au-delà de ce calendrier, du fait que la revalorisation exceptionnelle englobe la revalorisation annuelle, le gouvernement a annoncé la révision de paramètres importants portant sur les personnes vivant en couple puisque le plafond de ressources pris en compte pour les couples sera abaissé. Inacceptable.

Par ailleurs, le gouvernement profite de cette revalorisation pour supprimer l'un des deux compléments de l'AAH, le complément de ressources qui constitue la garantie de ressources instaurée par la loi de 2005. Résultat : au mieux un gain de pouvoir d'achat de 15 euros par mois à la fin du quinquennat ; au pire, une perte de près de 90 euros par mois. Inadmissible.

Autre recul : le bénéfice de la prime d'activité, âprement obtenu en 2016 par notre association pour les pensionnés d'invalidité exerçant une activité professionnelle, est remis en question. Cela représente une perte potentielle de 158 euros pour chacun des 250 000 pensionnés. À cela s'ajoute la hausse de la CSG qui impacte particulièrement les aidants percevant un dédommagement et les bénéficiaires de pension d'invalidité.

Pour réagir à toutes ces décisions, APF France handicap et dix autres associations ont lancé, le 10 octobre, une pétition : "AAH, pensions d'invalidité : Non au recul des droits et à l'aggravation de la précarité !".

Le CNCPH, dont nous sommes membre, a lui adopté une motion demandant au gouvernement de revoir sa copie.

Le comité d'entente des associations a enfin adressé un courrier à tous les parlementaires. C'est une mobilisation générale qui a été engagée.

Compensation : peu d'évolution

Le CIH de décembre 2016 avait prévu trois mesures importantes concernant la prestation de compensation du handicap (PCH) : supprimer la barrière d'âge de 75 ans, reconnaître l'aide à la parentalité et lancer un chantier pour réviser les critères d'éligibilité à la PCH et l'ouvrir aux personnes n'y ayant pas accès ou très difficilement. En 2017, un rapport de l'Inspection générale de l'action sociale (Igas) rejoint l'ensemble de nos constats et en grande partie nos propositions : revalorisation des tarifs, inclusion des activités ménagères dans

la PCH, création d'une prestation véritablement adaptée pour les enfants, suppression de la barrière d'âge de 60 ans, etc. Hélas, les mesures annoncées au CIH et les préconisations du rapport Igas n'ont pas été suivies d'effet par le nouveau gouvernement.

Cela ne nous a pas empêchés d'agir et de faire supprimer des dispositions inadmissibles comme le retrait de l'annexe 3 du guide CNSA qui minuitait de manière drastique les gestes essentiels de l'aide humaine. De nombreuses contributions associatives ont été intégrées dans la nouvelle version du guide.

Mais nous restons vigilants car le risque de standardisation des réponses et de nivellement par le bas du fait des dotations PCH insuffisantes de l'État demeure.

Par ailleurs, devant le silence assourdissant de ce nouveau gouvernement sur le sujet de la compensation, nous n'avons eu de cesse, notamment *via* le CNCPH, de porter des motions au gouvernement sur le sujet en lui demandant de l'inscrire à la prochaine conférence nationale du handicap.

Nous poursuivons notre baromètre de la compensation en ligne : compensationhandicap.fr.

Nous organisons également des mobilisations locales en invitant des parlementaires ou en allant à leur rencontre pour les sensibiliser.

Très récemment encore, nous avons saisi l'opportunité d'une proposition de loi sur la PCH pour nous faire entendre.

Sur ce sujet comme sur les autres, APF France handicap ne lâche rien.

Accès aux droits : la nécessaire simplification administrative

Le dédale des démarches administratives reste un enfer pour les personnes en situation de handicap. Les formulaires de demande MDPH et les certificats médicaux liés ont été renouvelés en mai. En amont, nous avons activement participé à leur comité de pilotage puis obtenu que la version simplifiée du certificat médical soit maintenue et que soient retirées les mentions concernant les informations demandées aux personnes indemnisées suite à un accident. Nous avons réussi à faire supprimer des dispositions limitatrices de droits dans la version dématérialisée.

La dématérialisation des formulaires des préfectures (demandes de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire, et de carte grise), objet du "Plan Préfectures Nouvelle Génération", méritait aussi que nous nous positionnions. En novembre, dans le cadre du CNCPH, nous avons intégré le comité de pilotage d'écoute des usagers. Avec l'Unapei, nous avons fait part des attentions à porter sur l'accessibilité au numérique, la compréhension des sites internet, les coûts induits, les profils et formations des médiateurs et autres "tiers de confiance".

Enfin, dernièrement, dans le cadre de la mission Taquet, nous avons fait valoir nos positions pour une simplification qui ne soit pas synonyme de réduction d'accès aux droits.

Un sujet suivi par le Défenseur des Droits. Il nous reçoit régulièrement et est un véritable allié. En septembre, nous lui avons remis un dossier sur les pratiques administratives qui empêchent les personnes de faire valoir leurs droits et l'avons alerté, entre autres, sur la règle du silence valant acceptation.

École : pas encore pour tous

Un auxiliaire de vie scolaire (AVS) pour chaque enfant en situation de handicap qui en a besoin. La promesse énoncée en juillet par Sophie Cluzel devait s'appliquer notamment grâce à un comité de pilotage avec l'Éducation nationale, pour recenser les situations difficiles et anticiper les solutions d'accompagnement. Pourtant, parmi les 80 000 élèves ayant besoin d'un AVS, plusieurs milliers d'élèves handicapés se sont retrouvés sans à la rentrée de septembre et certains parents se sont heurtés au refus de l'équipe enseignante d'accueillir leur enfant. La ministre pointe alors un coupable : les contrats aidés, ne permettant pas une visibilité suffisante sur les recrutements.

Pourtant, les solutions seraient si simples. Nous proposons de longue date la création d'un groupement d'intérêt public pour mutualiser les financements avec ceux des intervenants hors temps scolaire. Et l'accessibilité des lieux, des méthodes d'enseignement, du matériel pédagogique, des jeux proposés aux enfants dans les centres de loisirs, etc.

En décembre, un plan gouvernemental pour développer l'école inclusive pour les élèves et les étudiants en situation de handicap nous a été présenté. Rien de fondamentalement nouveau mais

des objectifs portant notamment sur l'accompagnement et la formation des enseignants ou la coopération avec le médico-social pour lesquels nous attendons des résultats concrets.

Accessibilité sous surveillance

La carte mobilité inclusion a progressivement remplacé, au cours du premier semestre 2017, les précédentes cartes de stationnement, d'invalidité et de priorité. Ce fut un véritable progrès : démarches simplifiées et falsifications évitées. Nous avons participé à la concertation, en amont, et au suivi de sa mise en circulation.

Autre bonne nouvelle : le décret, en mars, instaurant un registre public d'accessibilité mentionnant les dispositions prises par les établissements recevant du public, neufs et situés dans un cadre bâti existant, pour être accessibles à tous. Rappelons d'ailleurs que l'idée de ce registre a été initialement portée par APF France handicap.

Mais, en avril, un arrêté allait nous inquiéter. Il envisageait des "solutions d'effet équivalent" aux règles de l'accessibilité, dans le cadre de constructions neuves.

Autre brèche dans la loi de 2005 : la stratégie "logement" du gouvernement, présentée le 20 septembre, n'oblige plus que 10 % des logements neufs à être accessibles, les autres doivent être "évolutifs". Nous avons fait part de notre inquiétude et grande vigilance aux deux ministres concernés, que nous avons rencontrés avant leur communication.

De septembre à décembre, nous avons pris part aux Assises nationales de la

mobilité, non dédiées spécifiquement au handicap. Le ministère des Transports a consulté tous les acteurs pour préparer une loi d'orientation. Nous avons rencontré le directeur de cabinet de la ministre afin de lui faire part de nos attentes et avons encouragé notre réseau à participer à la consultation en ligne.

Dans la même période, nous avons contribué à la Mission nationale Accueils de loisirs et handicap, mise en place à l'initiative de la Caisse nationale d'allocations familiales. Nous ne pouvions qu'approuver son objectif : dresser un état des lieux des besoins des familles, évaluer le niveau et la diversité de l'offre d'accueil, formuler des propositions concrètes pour développer l'accès effectif des enfants en situation de handicap aux accueils de loisirs.

Une année de progrès pour les aidants

La hausse de la CSG pour tous, voulue par le gouvernement, a bien failli pénaliser encore davantage les aidants percevant un dédommagement PCH : le taux appliqué était celui des revenus du patrimoine. Nos alertes, avec d'autres associations de personnes handicapées, ont porté leurs fruits : le taux sera finalement le même que celui appliqué aux activités salariées, pour un gain annuel net pouvant aller jusqu'à 60 euros.

Le projet de loi "pour un État au service d'une société de confiance" institue, quant à lui, l'expérimentation du relaiage, un dispositif permettant à un même professionnel de remplacer un aidant à domicile jusqu'à 36 heures d'affilée. Parce qu'il offre une nouvelle réponse en matière de répit des aidants, nous n'avons pas suivi l'avis défavorable du CNCPL.

2017 a marqué aussi le grand décollage de notre action de sensibilisation-formation, "RePairs Aidants", à destination des aidants familiaux. Ces sessions de formation sont animées par des binômes composés d'aidants familiaux pairs formateurs et de formateurs spécialistes des thèmes abordés. Grâce au financement de la CNSA, partenaire de l'opération, elles sont gratuites et peuvent être déployées dans toutes les structures APF France handicap.

Santé : de multiples chantiers en cours

Signataire en 2014 de la charte Romain Jacob pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, initiée par l'association Handidactique, nous avons mis en place un Plan d'action pour l'accès aux soins et à la santé (Paass) visant son application réelle dans nos établissements et notre mouvement. En nous appuyant sur des expériences déjà vécues dans notre réseau, nous avons écrit des fiches actions.

Dans la loi de modernisation de notre système de santé (2016), l'article 85 prévoyait que soit évaluée la non-discrimination dans l'accès à la prévention ou aux soins. En 2017, nous avons intégré les commissions étudiant les refus de soins opposés par les médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes. Objectif : évaluer les situations de discrimination liées au handicap, dont l'accessibilité des cabinets.

La stratégie nationale de santé 2018-2022 a commencé à être définie dès l'automne par une large concertation en ligne, en novembre, à laquelle nous avons participé. Le texte produit *in fine* prend en

compte un grand nombre de nos préoccupations qu'il faut maintenant concrétiser. Nous avons cependant appelé à aller plus loin pour une "conception universelle" des politiques publiques.

Nous avons enfin obtenu que, dans la loi de financement de la sécurité sociale, soit inscrite la réalisation d'un rapport sur l'accès financier aux soins des personnes en situation de handicap et de précarité afin que ce sujet soit pris en compte.

Offre de service : la transition inclusive

Dès le début du quinquennat, le gouvernement a souhaité impulser la transformation de l'offre de service médico-sociale avec une approche inclusive. APF France handicap est déjà engagée depuis longtemps dans cette démarche, notamment par l'évolution de nos IEM et foyers et nos nombreux projets d'habitats inclusifs. En 2017, nous avons élaboré une plateforme dans le cadre d'un groupe informel afin de promouvoir ce type d'habitat et de lever les freins administratifs et financiers. Le conseil d'administration a également adopté une feuille de route de la transformation de notre offre de service. Notre association promeut cette transformation de l'offre de service. Mais elle doit se faire en concertation avec les organisations gestionnaires et représentatives des personnes. Elle doit être guidée par une amélioration de la qualité d'accompagnement et de soins. Et cela nécessite une cohérence des politiques publiques : accessibilité, ressources, compensation... Nous continuons à nous impliquer dans les chantiers Serafin PH, une réponse accompagnée pour tous et dans les travaux de la CNSA.

Sur le thème du polyhandicap, le plan 2017-2019, lancé avant les présidentielles, promeut la continuité des parcours de vie et de soins, la formation et le soutien des proches aidants, l'accès à la communication et l'expression des personnes polyhandicapées, leur scolarisation, leur participation dans la Cité ou la recherche sur le polyhandicap. En avril et en décembre, nous avons participé activement à son comité de suivi et avons milité auprès du nouveau gouvernement pour sa mise en œuvre effective. Nous avons également adopté le projet 2017-2022 pour la personne polyhandicapée et sa famille : citoyens dans une société inclusive.

Des leviers à l'international

En participant pour la première fois en 2017 au Forum mondial de haut niveau sur l'éradication de la pauvreté de l'ONU, APF France handicap a porté haut et fort la parole des personnes en situation de handicap et s'est positionnée à un niveau international. Nos travaux menés sur les Objectifs du développement durable (ODD) des Nations unies renforcent notre plaidoyer et sont de véritables leviers transversaux pour changer concrètement la vie quotidienne des personnes.

Enfin APF France handicap a poursuivi ses travaux autour de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des

personnes handicapées des Nations unies en France, en lien notamment avec le Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).

2017, année de changement donc... Un nouveau nom et de nouveaux statuts pour notre association, un nouveau contexte politique mais peu d'avancées en termes de droit et nos revendications toujours d'actualité.

Tant que les personnes en situation de handicap et leurs proches ne verront pas les obstacles à leur vie quotidienne levés, APF France handicap fera entendre sa voix !

Démocratie et participation autour d'un projet associatif

« Représenter et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leurs proches. »

Telle est la raison d'être d'APF France handicap depuis sa création en 1933. Pour maintenir ce cap tout en restant à l'écoute des évolutions sociétales et économiques, APF France handicap s'appuie sur deux principes essentiels : la démocratie et la participation des personnes en situation de handicap, de leur famille et de leurs proches ainsi que de l'ensemble des acteurs de l'association.

Avec et pour les personnes en situation de handicap, leur famille et leurs proches

Par sa vocation et ses responsabilités, APF France handicap apporte des garanties d'engagement aux personnes qu'elle représente à tous les niveaux de son

organisation. Pour toutes les instances, ces garanties résident dans le mode de désignation démocratique des élus (vote des adhérents) et la forte représentativité des personnes en situation de handicap. Ainsi, elles sont assurées d'une participation pleine et entière.

Le conseil d'administration

Il est composé de 24 administrateurs, dont 20 au plus en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés, de deux représentants des familles et deux autres membres. Son bureau est élu par les administrateurs.

L'organisation des élections du conseil d'administration pour les postes d'administrateurs arrivant en fin de mandat en 2020 retiendra les modalités de résultats de votes permettant d'avoir une composition du conseil conforme aux nouveaux statuts.

Le conseil d'administration est chargé de conduire les grandes orientations nationales d'APF France handicap définies par l'assemblée générale au travers, notamment, du projet associatif. En lien avec la direction générale, le conseil d'administration prend les décisions permettant aux acteurs d'APF France handicap de mener les actions et la gestion des délégations, établissements, services et entreprises adaptées.

Le conseil d'administration fonctionne avec quatre commissions composées d'administrateurs et, depuis 2016, de membres associés. En décembre 2017, les commissions ont été revues et des groupes de travail ont été créés.

Les commissions du conseil d'administration

La **commission "vie du mouvement"** (ex. commission "développement de la vie associative"). Ses missions :

- impulser de la dynamique associative partout où elle doit être utile ou indispensable ;
- renforcer le lien avec les adhérents et leur place dans l'association (participation, mobilisation sur les revendications, évolution majeure de l'offre de service...).

Avec le comité de développement de la démocratie locale, elle organise les élections et anime le mandat des conseils

APF France handicap de département, des conseils APF France handicap de région et des commissions nationales.

La **commission "prospective et innovation dans l'offre de service"** (ex. "commission développement de l'offre de service"). Ses missions :

- répondre aux logiques de parcours des personnes et aux besoins spécifiques ;
- porter, prévoir, inventer de nouvelles offres de service.

Avec le comité polyhandicap/Handas, elle porte une attention particulière aux besoins et réponses apportées aux personnes avec un handicap complexe.

La **commission "défense et promotion des droits et libertés"** (ex. "commission droits fondamentaux et participation sociale"). Sa mission : développer l'ensemble des thèmes du plaidoyer d'APF France handicap et de ses revendications, avec une approche par les droits fondamentaux.

La **commission "finances-ressources"**. Son périmètre d'action :

- tout ce qui est de l'ordre des comptes et du débat d'orientation budgétaire (Dob), du reporting, de la politique "ressources" pour la gestion directe mais aussi les établissements et services médico-sociaux, des emprunts, des investissements, des placements financiers, de la maîtrise des risques économique et fiscal, de l'ordre du suivi des fonctions supports (politique et projets majeurs SI, achats, RH...) ;
- tout ce qui est de l'ordre de l'examen du bilan social, du suivi des entreprises adaptées ou du volet financier de nos

contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Les **groupes de travail (GT)** associant des membres du réseau :

- Accessibilité
- Évolution Offre de service
- Comité Stratégie Ressources
- Europe et International
- Vie affective et sexuelle
- Cellule Stratégie Recours
- Plan d'action d'accès aux soins

De plus, au cours de l'année 2017, le conseil d'administration s'est appuyé sur d'autres groupes pour associer d'autres adhérents à ses travaux :

- le groupe Réflex'com ;
- le comité de pilotage du Congrès ;
- le comité de pilotage du projet associatif ;
- le groupe de réflexion Démocratie – Équité – Parité.

Les commissions nationales

Elles constituent une source d'information et de réflexion pour le conseil d'administration et pour l'ensemble des acteurs d'APF France handicap avec qui elles sont en contact direct.

La **commission nationale "politique de la jeunesse" (CNPJ)** est composée de jeunes adultes en situation de handicap qui font remonter les problématiques des adolescents et jeunes adultes auprès du conseil d'administration et des acteurs de l'association. La commission développe l'information et la mobilisation des jeunes.

La **commission nationale "politique de la famille"** (CNPF) apporte une information et un soutien continus aux familles et aux proches concernés par le handicap. Elle réunit 25 membres, dont 3 administrateurs, qui composent le collège de "parents d'enfants en situation de handicap", le collège de "parents en situation de handicap" et le collège de "proches de personnes en situation de handicap".

Le conseil national des usagers (CNU) et les conseils de la vie sociale (CVS)

Le conseil national des usagers d'APF France handicap est une instance de représentation unique dans le secteur du handicap. Créé en 2001, il est composé de 25 usagers d'une structure APF France handicap, tous membres d'un conseil de la vie sociale. Le CNU a pour but de prendre en compte les attentes des usagers des différents types de structures gérées par l'association.

Au sein de chaque établissement APF France handicap, les usagers sont représentés par le conseil de la vie sociale (CVS), instance élue, chargé de faire des propositions à la direction pour améliorer la vie de la structure : organisation des services, nouvelles activités, transports adaptés, participation à la vie locale...

Le CVS est associé à la démarche d'amélioration de la qualité et peut désigner un de ses membres pour participer au comité qualité mis en place dans l'établissement ou le service.

Les membres du conseil d'administration d'APF France handicap

ADMINISTRATEURS

- **Joseph Barbosa**
- **Fiammetta Basuyau-Bruneau**
- **Christine Beauverger**
- **Philippe Botton**
- **Agnès Bourdon-Busin**
- **Thibaud Bry**
- **Jean-Marie Coll**
- **Isabel Da Costa**
- **Kareen Darnaud**
- **Jacky Decobert**
- **Hervé Delacroix**
- **Carolyne Dexet**
- **Jean-Manuel Hergas**
- **Marion Legac**
- **Fabienne Levasseur**
- **Morgan Lifante**
- **Yvonne Ollier**
- **Alain Peutot**
- **Jean-Luc Pons**
- **Pascale Ribes**
- **Alain Rochon**
- **Jacques Zeitoun**

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
Alain Rochon

Vice-président
Jean-Marie Coll

Vice-président
Jacky Decobert

Vice-président
Jacques Zeitoun

Trésorier
Jean-Manuel Hergas

Trésorier adjoint
Morgan Lifante

Secrétaire
Pascale Ribes

Secrétaire adjoint
Serge Mabally

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

- **Paul BOULINIER †**
- **Marie-Sophie DESAULLE**

En savoir plus :
apf-francehandicap.org
 › L'Association
 › Gouvernance et instances

L'expression et la participation des acteurs d'APF France handicap

"Rien pour nous sans nous" est le mot d'ordre qui inspire l'action de l'association depuis ses débuts. Créée par des personnes elles-mêmes en situation de handicap, APF France handicap a toujours favorisé l'expression et la participation de ses adhérents, notamment à travers sa démocratie interne depuis 2003.

Les conseils APF France handicap de département (CAPFD) et les conseils APF France handicap de région (CAPFR) sont les garants de la mise en œuvre locale des orientations associatives et politiques nationales d'APF France handicap et de la prise en compte des attentes et besoins exprimés par les adhérents.

2017 fut une année particulièrement dense en matière de participation. Nos acteurs ont été très sollicités dans le cadre de la préparation de la présidentielle et des législatives, la révision des statuts, le point d'étape et le lancement de la contribution préalable à l'élaboration du nouveau projet associatif.

Un point d'étape prometteur

En 2016 avait commencé la transformation de notre organisation territoriale et donc de notre organigramme. Les régions sont devenues des grandes régions et les délégations se sont rapprochées en "territoires". Pour accompagner cette évolution, un premier point d'étape a eu lieu en 2017, associant élus et professionnels. Entre avril et octobre, de nombreux conseils et équipes ont exprimé leur point de vue et un séminaire de synthèse s'est

tenu en novembre. Les coopérations au sein des territoires et des régions, la complémentarité entre salariés et bénévoles, la clarté des missions et la meilleure prise en compte des bénévoles ont été salués. Nous restons vigilants à ce que la taille des nouvelles régions et des territoires ne se traduise pas par une moindre disponibilité des acteurs et une perte de proximité.

De nouveaux statuts

Les statuts de notre association n'avaient pas été révisés depuis 2007. Adaptation à notre temps, meilleure prise en compte de la parole militante, de la diversité des handicaps représentés dans le réseau, transparence..., ces objectifs peuvent sembler consensuels mais comme les évolutions peuvent être conséquentes, un véritable débat était nécessaire. En contribuant, dès l'automne 2016, à la plateforme www.nouvellegouvernance.apf.asso.fr et en se rendant aux 150 réunions organisées jusqu'en février 2017 dans les départements, plus de 2 000 adhérents ont participé à l'élaboration des nouveaux statuts. Ce processus, particulièrement transparent et exemplaire dans le monde associatif, garantit que tout ce qui a été dit a été pris en compte.

En juin, les nouveaux statuts étaient approuvés par 80 % des adhérents ayant voté. L'association y prend acte d'une réalité : elle est déjà ouverte à des handicaps qui ne sont pas moteurs. Le changement de nom de l'association – d'APF à APF France handicap – a fait l'objet de beaucoup de discussions, tant l'attachement était grand au nom que porte l'association depuis ses débuts. Mais la volonté de nous tourner vers l'avenir a été plus forte.

Vers un nouveau projet associatif

Un nouveau projet associatif pour les années 2018 à 2023 devait succéder au précédent, nommé "Bouger les lignes ! Pour une société inclusive". Pour le définir, une consultation de notre réseau a commencé en 2017 sur le site participatif congres2018.apf.asso.fr et via 230 réunions locales. Huit thèmes de réflexion ont permis de faire émerger cinq axes pour les années à venir :

- Rendre les droits effectifs
- Être acteur d'une société inclusive et solidaire
- S'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes
- Construire ensemble pour être plus forts
- Renforcer notre dynamique participative

L'AG, temps fort de notre démocratie

Près de 400 adhérents ont participé le 24 juin 2017 à l'assemblée générale d'APF France handicap à Colmar (Haut-Rhin). Après l'adoption des nouveaux statuts par le vote des adhérents en juin, l'assemblée générale a approuvé un règlement intérieur révisé. De plus, à l'issue d'une série d'échanges en plénière, les participants ont été invités à choisir trois mesures phares parmi six issues de la concertation #2017AgirEnsemble pour orienter l'action politique du conseil d'administration et des conseils APF France handicap de département et de région, au début du nouveau quinquennat. L'assemblée générale a retenu :

- Créer le "risque autonomie"

- Garantir l'accès aux soins et à la santé
- Créer le revenu individuel d'existence

Le comité de développement de la démocratie locale (CDDL)

Cette instance nationale est chargée de « s'assurer du lien entre les adhérents et les instances démocratiques locales, les commissions nationales et le conseil d'administration pour toutes les questions liées au fonctionnement et au développement de la démocratie locale ». Le CDDL peut être saisi via le secrétaire du conseil d'administration en vue d'une médiation pour les situations conflictuelles qui n'auraient pas trouvé de solution amiable au niveau local ou en cas de contestations ou irrégularités constatées lors d'un processus électoral. En 2017, le CDDL a été sollicité pour cinq situations particulières.

Les adhérents, au centre de l'Observatoire de la démocratie

Fin 2016, APF France handicap a créé l'Observatoire de la démocratie, organe indépendant et permanent chargé de constater nos pratiques en matière de démocratie interne et d'en préconiser de bonnes. 2017 fut donc la première année de mandat de ses neuf membres (cinq représentant des adhérents, deux représentant des salariés et deux "experts" du monde associatif désignés par le conseil d'administration), qui se sont réunis quatre fois. Un programme de travail sur trois ans a été fixé. La première année porterait sur l'adhésion, la deuxième sur les mandats APF France handicap, la troisième sur la relation adhérent/bénévole et la relation adhérent/salarié. Pour mieux comprendre les attentes

des adhérents, le sens qu'ils donnent à leur adhésion, et les freins à l'adhésion, l'Observatoire a envoyé un questionnaire aux adhérents disposant d'une adresse mail. Parmi ses constats : l'adhésion marque un fort attachement à l'association, une forte attente en matière de défense des droits collectifs mais elle pourrait gagner en attractivité si elle était une vraie invitation à créer des

liens et à s'ouvrir aux autres. L'Observatoire rappelle que sans adhérents, il n'y a pas d'association. Il y a donc un enjeu à être plus nombreux pour mener nos missions.

En savoir plus :

apf-francehandicap.org

> L'Association

> Gouvernance et instances





RAPPORT D'ACTIVITÉ



Prosper Teboul

Directeur général
d'APF France handicap

2017, l'association poursuit sa mue

Que d'évolutions en 2017 ! Un premier bilan d'étape après une année de fonctionnement de la nouvelle organisation territoriale de l'association, une offre de service résolument engagée dans la transition inclusive, une belle performance pour APF Entreprises, de nouveaux statuts et un nouveau nom APF France handicap porteur d'élan et d'opportunités. Les résultats de l'année 2017 sont à la hauteur, avec des acteurs mobilisés à tous les niveaux de l'association et dans toutes les structures. Avec la confirmation du retour à une meilleure santé financière, c'est armée d'atouts et d'ambitions que notre association s'est attelée à la préparation des deux événements clefs de 2018 : notre nouveau projet associatif et notre congrès de Montpellier, deux chantiers d'importance qui fixeront le cap d'APF France handicap pour les prochaines années.

Une organisation territoriale forte

Après une première année de plein fonctionnement de la nouvelle organisation territoriale de l'association, place à un premier bilan et à la mise en œuvre d'actions pour optimiser un fonctionnement jugé largement positif par les acteurs. Les deux tiers des conseils APF France handicap de département et des équipes professionnelles des territoires se sont mobilisés au cours de l'année 2017 pour dresser un point d'étape.

À partir de leur point de vue, un séminaire organisé en novembre 2017, mobilisant 28 acteurs, élus et salariés, a dressé une synthèse des contributions. Leur rapport a ensuite été présenté lors de la réunion nationale du 12 mars dernier. Il formule des constats et des propositions, souvent sous forme de demandes, voire de requêtes. D'une façon générale, ce rapport ne remet pas en cause la nouvelle organisation mais appelle à une attention particulière concernant plusieurs situations locales qui nécessitent des réponses adaptées et d'éventuels ajustements au cours de l'année 2018.

Un engagement que le conseil d'administration et la direction générale ont pris, en lien avec les régions, tout en reconnaissant celui de tous les acteurs qui montre notre capacité collective à bouger les lignes.

L'évolution de l'organisation des actions associatives s'inscrit dans une démarche plus globale d'évolution de l'association, dans laquelle tous les secteurs sont concernés. Ces transformations sont essentielles au moment où l'association renouvelle son projet associatif pour les années à venir. Fin juin 2018,

le congrès d'APF France handicap doit nous permettre de dessiner ensemble les contours de l'avenir pour l'association.

Une offre de service en pleine mutation

L'offre de service, elle, engage ses forces dans la nécessaire transition inclusive et dans l'approche par les droits, véritables révolutions en cours dans le secteur médico-social.

Dans le prolongement de sa feuille de route approuvée par le conseil d'administration début 2017, l'offre de service d'APF France handicap évolue à travers ses différents plans d'actions. Le Plan d'action pour l'accès aux soins et à la santé (Paass) ainsi que le projet Polyhandicap ont été élaborés et déployés sur les territoires tout au long de l'année, à travers différentes actions et expérimentations visant à faciliter les logiques de parcours et à éviter les ruptures de soins et d'accompagnement des personnes.

Nos établissements et services assouplissent leur mode d'accueil et d'organisation pour mieux s'adapter aux besoins des personnes et de leur famille. Nous avons développé l'accueil séquentiel, les logiques de dispositifs articulant plusieurs types de réponses possibles et modulables ainsi que de nouveaux partenariats conclus avec des acteurs complémentaires : hôpitaux, CHU, réseaux maladie rares, autres organismes gestionnaires, etc.

Le groupe de travail animé par Maryvonne Lyazid, ancienne adjointe au Défenseur des droits, a également approfondi ses réflexions autour des droits fondamentaux et du pouvoir d'agir des personnes comme socles pour penser l'offre de

service de demain : un collège de médiation et un groupe de travail d'approche par les droits ont été mis en place au sein d'APF France handicap.

La démarche de généralisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) s'accroît avec 5 CPOM supplémentaires signés en 2017, soit un total de 22 CPOM signés au niveau de l'association, concrétisant ainsi l'ensemble de ces axes stratégiques déclinés dans leurs fiches-actions.

L'innovation aura marqué une place centrale en 2017 avec "APF France handicap Innove" et "APF France handicap résonne" deux outils favorisant le repérage et l'essaimage des pratiques inspirantes et originales dans nos structures. Ces projets ont été pour certains récompensés par nos partenaires : Trophées *Direction(s)* et "Fehap" notamment.

Le projet de rapprochement avec le Service de soins de suite et de réadaptation Eseau s'est concrétisé par une reprise effective en juin 2017. L'offre de soins de ce service est aujourd'hui pérennisée et l'articulation avec l'IEM et le Sessad constitue une réponse complète adaptée aux besoins des enfants sur Nantes.

APF France handicap continue d'investir le sujet de l'habitat inclusif et a ainsi largement contribué aux travaux de l'observatoire national, avec bon nombre d'acteurs. L'enjeu était de faire reconnaître la diversité des formules existantes et de pointer les leviers de leur développement pour répondre aux attentes en termes de choix de vie à domicile dans une société inclusive. Ces travaux ont été diffusés largement auprès de la CNSA, de la DGCS et de la Dhup.

Une communication en plein essor

Sur le plan de la communication et de la collecte de fonds, la mise en place réussie d'une organisation en phase avec les enjeux actuels porte au plus haut notre nouveau nom, notre nouvelle identité graphique APF France handicap et nous donne les moyens de notre liberté d'action future. Au terme d'une année de fonctionnement, l'organisation en quatre pôles "Marque et contenus", "Marketing", "Digital" et "Relations avec les publics" a déjà démontré son efficacité et sa transversalité. Le nouveau logo et la nouvelle charte graphique ont été réalisés en interne, accompagnés par une boîte à outils et la déclinaison de tous les logos des conseils, structures et directions d'APF France handicap. Au total, plus de 3 300 logos de différents formats.

Les réseaux sociaux poursuivent leur essor, dynamisés par une stratégie d'acquisition de fans et le déploiement de contenus vidéo (témoignages, initiatives, experts...). Notre page Facebook comptait 125 000 fans en fin d'année et notre compte Twitter 17 600 abonnés. Même progression pour le site *Faire Face* qui a vu sa fréquentation doubler en 2017 avec 1,2 million de visiteurs uniques.

Sur le plan de la collecte de fonds, l'événement HandiDon, qui mobilise notre réseau quatre mois par an, nous a permis récolter 661 592 euros. En parallèle, nous investissons de plus en plus dans les voies du don en ligne. Pour preuve, notre campagne de décembre, "Chaque geste compte", basée sur des témoignages d'acteurs et de donateurs d'APF France handicap, a été un succès.

Philanthropie, mécénat et legs, axes de développement affirmés

La nouvelle organisation de la Direction communication et marketing a été accompagnée de la création d'une Direction mécénat, philanthropie et legs en juin 2017. Une nouvelle direction rattachée au Directeur général pour marquer l'importance et la nécessité pour notre association de collecter des ressources élevées pour mener à bien nos missions.

Coordination, prospection, relation et mobilisation de notre réseau ont été les mots clés ayant guidé l'action de cette direction durant ces premiers mois. Un enjeu important pour 2018 : mobiliser des partenaires pour notre congrès de juin.

Accélérer l'emploi en milieux adaptés, protégés et ordinaires

APF Entreprises a poursuivi et accéléré sa croissance amorcée en 2014. Elle a, en outre, créé 113 emplois cette année. En janvier 2017, APF Entreprises a également lancé une activité de films d'animation située à la confluence du numérique et de la communication. Elle s'inscrit dans l'évolution naturelle de nos métiers du graphisme et de l'audiovisuel et illustre notre volonté d'intégrer nos collaborateurs dans une démarche de gestion prévisionnelle des compétences. Six établissements sont concernés pour l'instant (3 EA et 3 Ésat). Des formations ont été menées et se poursuivent dans les établissements afin de proposer à nos partenaires des prestations de motion design et de vidéotelling. Pour 2018, nous comptons avoir une vingtaine de collaborateurs opérationnels.

Autre secteur ayant participé à ce succès : le numérique qui, à lui seul, a dépassé le million d'euros d'activité.

Cette année, la nuit de la RSE, rendez-vous traditionnel des acteurs économiques (grands donneurs d'ordre, institutions, start-up...), s'est déroulée autour de la thématique des territoires comme levier de développement et de création d'emploi avec pour invités, notamment, Laurent Grandguillaume, président de Territoire Zéro Chômeurs de longue Durée, Nicolas Bouzou, économiste, Hugues Sibille, président du Labo de l'ESS... Avec plus de 1 000 participants, cette soirée a été un grand succès.

En parallèle, notre partenariat avec l'Agefiph a pris de l'ampleur avec la première journée des correspondants emploi en juin 2017 et le lancement d'une collection de vidéos "L'emploi & moi !". Dans cette collection pour guider les personnes en situation de handicap dans leurs démarches ou d'aider toute personne susceptible d'accompagner leur parcours, APF France handicap donne la parole aux acteurs qui agissent pour l'emploi en milieu ordinaire de travail des personnes en situation de handicap.

Valoriser les ressources humaines

Afin d'accompagner et de faciliter la poursuite de la réorganisation territoriale, APF France handicap a maintenu, en 2017, une politique de formation ambitieuse pour proposer des parcours de formations métiers ainsi que des formations thématiques sur le management à distance, la conduite de projets ou le développement des ressources.

La Direction des ressources humaines (DRH) a poursuivi son chantier de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC). La "bibliothèque GPEC" d'APF France handicap s'est enrichie en 2017 d'un recueil de "fiches pratiques". Destinées aux directeurs d'établissements, ces fiches précisent comment décliner opérationnellement les différents dispositifs de gestion des carrières (aides à la mobilité, bilan de compétences...) et d'accompagnement par la formation (CPF, VAE...) prévus par l'accord de GPEC. En 2017, les orientations nationales de formation ont été élaborées à partir des orientations stratégiques d'APF France handicap, des projets nationaux de la direction générale et du recensement des besoins et attentes du terrain, relayées par les responsables régionaux ressources humaines. Pour poursuivre les engagements de formation des professionnels, APF France handicap a maintenu, pour tous les secteurs, le même niveau de contribution à la formation qu'en 2016 malgré la baisse des budgets formation prévus par la branche.

En février 2017, la DRH et les partenaires sociaux ont signé un accord relatif à la prévention des risques professionnels et au maintien dans l'emploi. Une formalisation de l'engagement d'APF France handicap à évaluer, prévenir et gérer les situations à risques tout en conduisant des actions de maintien dans l'emploi.

2017 a aussi été l'occasion de finaliser le "toiletage" et la simplification de la documentation RH. L'objectif du projet "Documentation RH" : créer une base de données opérationnelle en révisant et simplifiant les accords, circulaires et procédures de nature juridique, RH ou paie.

Enfin, 2017 a vu la DRH et les équipes comptables fortement mobilisées, en lien avec la Direction des systèmes d'information et la Direction financière, sur le déploiement du nouveau SIRH Pléiades. Ce nouveau logiciel a permis d'harmoniser les pratiques et les données pour en faciliter l'analyse mais également pour mieux répondre aux nouvelles obligations légales. Pour accompagner au mieux les utilisateurs, de nombreuses actions de formation ont été mises en place. Grâce à son fort engagement de formation, APF France handicap a pu négocier des enveloppes complémentaires auprès de l'OPCA pour accompagner l'évolution de la fonction paie.

Une politique du patrimoine immobilier au service de l'inclusion, de la qualité de service et de l'efficacité environnementale

En 2017, la Direction du patrimoine immobilier (DPI) a poursuivi son action fondée sur quatre piliers forts : valorisation et optimisation des biens, maîtrise d'ouvrage et suivi des opérations, recensement des baux, veille juridique et mise en œuvre d'une politique de maintenance des établissements. Ce sont près de 200 projets dont d'importantes études de reconstruction concernant des foyers (Nice, Montblanc...), des instituts d'éducation motrice (Pfasatt, Limoges...) et établissements et services d'aide par le travail (Quimper) qui ont été menés. Des projets aussi de restructuration et de modernisation visant à toujours apporter la plus grande qualité de service à nos usagers comme dans les foyers de Tonneins, de Bouffémont, de Parthenay ou dans les entreprises adaptées de Calais et Marly.

La livraison en décembre 2017 de l'institut d'éducation motrice de Belfort est venue clore cette année riche en chantiers. Cet établissement innovant, sélectionné au 38^e salon international Paris Healthcare, illustre parfaitement notre politique : offrir des structures ouvertes, au cœur de la Cité, respectueuses de l'environnement et offrant à leurs utilisateurs les conditions de leur épanouissement et de leur pleine participation.

Un retour confirmé à la santé financière

Pour la troisième année consécutive, nous obtenons des résultats positifs pour le secteur en gestion directe. Une confirmation de la validité de la stratégie engagée basée sur la mutualisation, la rationalisation et la réorganisation de plusieurs directions et services. Les efforts engagés depuis 2012 par l'ensemble de nos acteurs ont porté leurs fruits. Un résultat important puisque qu'il participe à la reconquête progressive de l'indispensable indépendance financière de notre mouvement associatif.

Systèmes d'information : une révolution en cours

2017 a vu la transformation des systèmes d'information, la modernisation de nos outils métiers et la poursuite du plan de rénovation et de sécurisation des réseaux informatiques des structures d'APF France handicap initié en 2016. Une enveloppe budgétaire nationale a été dédiée au financement de ces investissements afin d'apporter la fluidité nécessaire et accélérer la dynamique d'investissement. Ensuite, nous avons décidé de centraliser les achats.

Sur le plan des logiciels, la mise en place du SIRH Pléiades se poursuit avec de nouvelles mesures d'accompagnement depuis juillet 2017. Le SI finances Talentia a, lui, été repoussé d'un an afin de garantir la sérénité nécessaire à la mise en œuvre d'un tel projet aux comptables, responsables régionaux administratifs et financiers et équipes du siège impliqués. L'État prévisionnel des recettes et dépenses (EPRD), obligatoire pour les CPOM à compter de 2018, et devant être intégré dans le périmètre du SI Finances fera donc l'objet d'un développement spécifique. Les logiciels métiers tels qu'Easysuite ou Bluemédi continuent d'être déployés et enrichis. Concernant les délégations, les équipements de visioconférence et la rénovation d'Acteurs +, notre logiciel de gestion des acteurs, seront opérationnels en 2018.

En parallèle, conscients de l'importance de sécuriser les données, nous avons préparé l'application du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Lancement d'APF Lab handicap et nouvelles technologies

Avec la création d'APF Lab handicap et nouvelles technologies, APF France handicap se positionne comme un acteur incontournable de l'innovation. Les ambitions sont fortes : donner aux personnes en situation de handicap le pouvoir d'innover en valorisant leur expertise d'usage dès la phase de conception, être à l'avant-garde des technologies innovantes pour les mettre au service de l'autonomie et de la qualité de vie, être facilitateur de projets innovants en allant jusqu'au prototypage et la fabrication en entreprise adaptée et enfin

être promoteur de la conception universelle dans tous les processus d'innovation. De plus, APF Lab handicap et nouvelles technologies a vocation à fédérer toutes les initiatives APF France handicap relatives à ce domaine. Quelques exemples de projets accompagnés : StreetCo (application GPS piéton s'adaptant aux déplacements des personnes en situation de handicap), Leka (robot interactif et éducatif pour aider les enfants autistes, polyhandicapés...), NaturalPad (jeu vidéo au service de la santé), Voxity (boîtier multimédia accessible)... APF Lab HNT est coordonné par Hervé Delacroix, administrateur.

Bientraitance : un travail sur les leviers

L'Observatoire de la bientraitance, représentant l'ensemble des acteurs de l'association, a travaillé tout au long de l'année autour d'un programme ambitieux pour la prévention et l'anticipation des situations de maltraitance, l'information et la promotion de tous les leviers de bientraitance à déployer dans l'ensemble de nos structures. Ce travail s'inscrit dans une visée plus globale de sensibilisation de l'ensemble des acteurs APF France handicap autour de la question des événements indésirables.

En route vers la RSE

En 2018, APF France handicap va lancer sa démarche de responsabilité sociétale au niveau national sur l'ensemble de son périmètre d'actions et avec l'ensemble de ses parties prenantes internes et externes. S'inspirant notamment des travaux déjà engagés par APF Entreprises et la Direction régionale des Hauts-de-France, la RSE sera un axe structurant du développement de l'association

pour les années à venir. La démarche sera portée par un comité de pilotage large, actuellement en cours de constitution, et des consultations de l'ensemble des parties prenantes afin de réaliser un diagnostic national. Ce dernier servira de base pour décliner une feuille de route structurante, valoriser et dupliquer les bonnes pratiques déjà à l'œuvre au sein de l'association et ouvrir des opportunités pour de nouveaux partenariats.

Premier exemple de notre inscription dans la responsabilité sociétale et environnementale : la mise en place de cette démarche, la nouvelle "politique nationale restauration". Signataire de la Charte nationale pour une alimentation responsable et durable dans les établissements médico-sociaux initiée par le ministère des Solidarités et de la santé, c'est à une refonte en profondeur de cet aspect majeur du service que nous apportons aux personnes qu'APF France handicap s'est attelée. Un chantier dont les objectifs sont ambitieux : améliorer de manière importante la qualité, mieux répondre aux attentes et aux besoins, diffuser les bonnes pratiques.

Des acteurs investis et mobilisés, un équilibre retrouvé, la multiplication de projets à tous les niveaux de l'organisation, de nouveaux statuts et un nouveau nom, 2017 a été une année particulièrement riche en évolutions. De quoi aborder 2018 sur de bons rails pour poursuivre nos missions avec et pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

En savoir plus :

apf-francehandicap.org

> L'Association > Direction générale

Rompre l'isolement

La grande association qu'est APF France handicap ne serait rien sans sa dynamique de réseau d'amitié et d'entraide. Qu'elles vivent à domicile ou en établissement, soient adhérentes ou non, les personnes en situation de handicap et leur famille peuvent trouver en son sein une grande variété de propositions leur permettant d'entrer en lien avec d'autres. Les délégations et les relais APF France handicap en sont les lieux phares.

Mais l'association propose aussi des échanges épistolaires, des forums, des activités, des lignes d'écoute anonymes ainsi qu'un bimédia d'information.

Les délégations : l'accueil de proximité et l'accompagnement individualisé

Pour toute personne souhaitant entrer en relation avec l'association, les délégations – une par département – sont le contact de proximité. Leurs équipes de salariés et de bénévoles portent les trois missions associatives :

- accueillir et accompagner les personnes, pour et par elles, avec leurs difficultés concrètes et leurs projets, à travers des

groupes (jeunes, parents, Sep ou autour de thématiques comme la vie affective et sexuelle), des sorties, séjours de vacances, activités de loisirs ;

- dynamiser et développer, en mobilisant le plus grand nombre d'acteurs dans les espaces, dynamiques et instances de démocratie interne et en organisant la collecte des fonds pour renforcer la capacité d'actions ;

- représenter et revendiquer, pour porter le plaidoyer d'APF France handicap dans tous les espaces de représentation et d'action politique.

Un fashion truck pour faire venir la mode à soi

La délégation de Seine-Maritime a lancé en 2017 une friperie associative ambulante. La camionnette "Ma p'tite friperie", lauréate de l'appel à projets APF Lab projets innovants, va à la rencontre des adhérents isolés et du grand public, une fois par semaine, sur les marchés, les places de villages, les zones d'activité ou lors des grands événements publics, en vendant à petits prix des vêtements donnés à l'association. Un projet porté par une jeune en service civique passionnée de mode et une dizaine de bénévoles.

➤ dd76.blogs.apf.asso.fr

La plupart peuvent également compter sur des relais APF France handicap, sous forme de groupes relais, d'antennes, de comité d'adhérents, pour renforcer leur présence locale avec des permanences tenues par des adhérents, des rencontres conviviales, des liens avec les élus locaux...

Les groupes initiative : ensemble par centre d'intérêt

Certaines réalités de vie méritent d'être réfléchies entre personnes directement concernées. Nous favorisons donc la création de "groupes initiative", labellisés par un conseil APF France handicap au niveau départemental, régional ou national et comportant des membres extérieurs à l'association. On compte notamment quatre groupes initiative nationaux (Gin).

• "Prison et handicap"

Dans les prisons, l'inaccessibilité est de règle dans tous les domaines. Labellisé en 2015, ce Gin comptant 15 membres vise à rompre l'isolement des détenus handicapés, à être leur relais avec les acteurs du milieu carcéral sur les questions de locaux, de droits, de soins et de services spécifiques et à rédiger un plaidoyer. En 2017 :

- Sortie du premier *Guide d'action prison et handicap* réalisé avec Ban Public, une association qui défend les droits des détenus. Il doit permettre aux militants APF France handicap d'identifier leurs interlocuteurs dans les prisons et d'envisager des actions.



- Rédaction avec Ban Public d'un plaidoyer commun *Prison & handicap : non à la double peine !* dressant constats et revendications.

- Envoi d'un courrier à tous les acteurs du monde des prisons pour présenter notre groupe. Un échange a eu lieu avec l'École nationale d'administration pénitentiaire sur la formation des professionnels.

• "Sclérose en plaques" (Gin Sep)

Le Gin Sep compte une dizaine de membres. Parmi ses actions figure le développement des "Écoles de la Sep" en région pour les personnes diagnosti-

quées il y a moins de cinq ans : sur quatre à cinq séances d'une demi-journée, une vingtaine de participants, patients ou proches, assistent à des conférences et des ateliers d'échange avec des professionnels et des personnes atteintes de Sep. En 2017, une nouvelle École de la Sep a été mise en place en Alsace, avec une forte dynamique d'éducation thérapeutique du patient placé véritablement au centre de la pédagogie. Un financement de l'Unisep et du laboratoire Biogen nous a aussi permis de lancer le dispositif national "Initiative Sep", visant à soutenir des projets des délégations.

• "Difficulté d'élocution et de communication" (Gin Dec)

Les difficultés d'élocution entravent la liberté d'expression. C'est pourquoi les 12 membres du Gin Dec – dont la labellisation a été renouvelée en 2017 – agissent pour faire connaître cette situation et mettre à disposition tous les outils d'aide à la communication. Suite à son questionnaire en ligne proposé aux adhérents en 2016 (250 réponses), il a été décidé, en 2017, de porter la démarche "passerport communication". Objectif : faciliter le lien entre les personnes en grande difficulté de communication et leur entourage,

Repères 2017



Cordées

81 cordées

300 cordistes

> lescordees.blogs.apf.asso.fr



APF Écoute Infos

857 contacts
(appels et courriels
reçus)

62 % d'appelants
directement
concernés
par le handicap
ou la maladie

226 000
visiteurs uniques
pour les sites web

> [ecoute-infos.apf.asso.fr](mailto:ecoute-infos@apf.asso.fr)



Faire Face

12 000 abonnés
papier

1,2 million
de visiteurs uniques
par an

44 000 fans
sur Facebook

4 300 abonnés
sur Twitter

> faire-face.fr

notamment les aides humaines soumises à une pression croissante, ce qui réduit souvent les échanges aux questions "vitales". Cet outil permettrait l'expression plus rapide des besoins pour aller plus loin dans l'échange.

• "Île aux projets" (Gin IAP)

S'adressant principalement aux adhérents élus des conseils APF France handicap de département et de région, ce groupe de presque 20 ans d'âge a pour objectif de leur apporter un appui, notamment *via* des "sessions de mobilisation" (cf. page 36). Sa pédagogie de l'innovation, de l'expérimentation en fait un partenaire de tous les défricheurs chez APF France handicap. Le Gin IAP partage ses savoir-faire avec d'autres acteurs de l'association, particulièrement pour la formation des responsables de séjour APF Évasion et APF Lab projets innovants.

Les Cordées : pour le plaisir d'écrire et de créer des liens

Depuis 1933, les Cordées mettent en lien des groupes de cinq ou six correspondants, adhérents ou non d'APF France handicap, en situation de handicap ou non, sur le mode de la chaîne d'écriture. Chaque cordiste reçoit de la personne qui le précède une enveloppe contenant les missives des cinq autres, répond ou livre ses impressions du moment et renvoie le tout à la personne qui le suit. Certaines cordées se donnent un thème : échange de recettes de cuisine, discussions autour de livres ou de l'art... Les Cordées existent aussi sur Internet, tels des forums, par groupes d'une dizaine de personnes et en 2017 ont été lancées des cordées en

groupe : des ateliers d'écriture se déroulant au sein des délégations et dans les structures médico-sociales.

En partenariat avec l'association "Regards", un concours littéraire est ouvert chaque année à tous les auteurs francophones de lettres, romans, poèmes, contes, textes humoristiques du monde entier. En 2017, ce fut sa dixième édition.

Mais 2017 fut surtout une très bonne année pour notre opération solidaire, "les cartes des oubliés". Au moment de Noël, 600 cartes fabriquées par une cinquantaine de cordistes, accompagnées d'un message chaleureux de leur main, ont été distribuées à des personnes en situation d'exclusion par les maraudes d'associations partenaires comme la Croix-Rouge française.

APF Écoute Infos : ne plus être seul(e) face à ses questions

Des difficultés à vivre l'annonce ou l'évolution du handicap ? À trouver sa place ? Nous proposons APF Écoute Infos, une série de trois numéros verts, anonymes et gratuits depuis un poste fixe. Écoute Handicap Moteur (0 800 500 597) et Écoute Sclérose en Plaques (0 800 854 976) sont assurés par trois psychologues. APF Écoute Parents (0 800 800 766) est assuré par sept parents, préalablement formés par des professionnels, selon le principe de la pair émulation. Tous écoutent et orientent si besoin vers des ressources spécialisées.

Un service d'échange par courriel ou par tchat existe également pour les personnes dont les troubles moteurs

et/ou de l'élocution ne permettent pas d'utiliser le téléphone.

APF Écoute Infos rencontre régulièrement la vingtaine d'autres associations composant le Collectif Tess (Téléphonie sociale et en santé), ce qui enrichit ses pratiques.

Faire Face, le bimédia pour mieux vivre le handicap moteur

Édité par APF France handicap, au service de toutes les personnes en situation de handicap, adhérentes ou pas, le bimédia *Faire Face* offre :

- un magazine papier de 68 pages, envoyé tous les deux mois à ses 12 000 abonnés, pour leur permettre de mieux vivre le handicap, en matière de droits, santé, aides techniques et vie sociale. Payant, il est proposé aux adhérents à un tarif préférentiel ;

- un site qui décrypte l'actualité du handicap (nouvelles mesures, décrets...) et met en avant témoignages et initiatives à un rythme quotidien.

Gratuit, faire-face.fr a vu sa fréquentation doubler en 2017, avec 1,2 million de visiteurs uniques. Les articles sont partagés sur les réseaux sociaux du bimédia, jouissant d'une communauté *Faire Face* particulièrement active dans le partage et la remontée d'informations.

Une offre de service pour enfants, jeunes et adultes en évolution

De l'annonce du handicap au foyer de vie pour adultes, de la scolarité à l'accès aux soins, près de 400 structures APF France handicap permettent aux personnes en situation de handicap de bénéficier, à tous les âges de la vie, d'un accompagnement au plus près de leurs besoins, partout en France.

Une offre de service en constante évolution pour être adaptée le plus possible aux aspirations individuelles, favoriser l'inclusion, travailler en partenariat et promouvoir bonnes pratiques et innovations.

Une stratégie et des objectifs pour une offre adaptée aux attentes et aux besoins

Afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap, le conseil d'administration d'APF France handicap a adopté le 27 janvier 2017 la feuille de route de l'offre de service.

Elle se décline en 3 axes stratégiques :

1. Adaptation de l'offre de service dans une logique inclusive : il s'agit de réinterroger, en continu, l'existant, l'adapter aux besoins et attentes dans une visée inclusive.
2. Renforcement de l'influence d'APF France handicap : répondre aux besoins et attentes des personnes et de leurs familles nécessite de pouvoir influencer sur l'environnement dans lequel l'association s'inscrit.
3. Réponse aux besoins émergents : le développement d'une nouvelle offre de service est également de nature à

répondre aux attentes d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Elle repose sur 5 chantiers de transformation prioritaires :

- la généralisation des CPOM ;
- le management par la qualité : dans toutes les structures, il s'agit de développer la culture du management par la qualité notamment en s'appuyant notamment sur le logiciel Bluemédi en cours de déploiement ;

• le Paass (*cf. encadré page suivante*) ;

• le déploiement du logiciel métier Easy-suite poursuit son cours. Il permet de mettre en place dans les établissements et services le dossier unique de l'utilisateur numérique ;

• enfin, le renforcement de la participation des personnes avec une approche par les droits fondamentaux des personnes, et l'expression des usagers.

Les PCPE pour mieux coordonner les parcours

Le développement des pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE) s'inscrit dans le cadre de la démarche "une réponse accompagnée pour tous" visant à assurer la continuité des parcours des personnes en situation de handicap. Outre des prestations directes auprès des usagers, réalisées par des professionnels salariés ou libéraux, les PCPE soutiennent et guident les familles et les aidants, notamment pour le suivi et la coordination du parcours. En région Centre, le SAVS Samsah Centre Ressources APF France handicap 37 a été retenu par l'agence régionale de santé pour porter ce dispositif.

Repères 2017



386
établissements
et services
pour enfants,
adolescents
et adultes

- **13** Camsp
- **3** EEAP
- **25** Ésat
- **24** IEM
- **2** IME
- **9** solutions d'habitat alternatif (Apea, appartements tremplin, appartements d'insertion et résidences)
- **45** Fam
- **40** Foyers
- **19** Mas
- **14** Sad
- **46** Samsah
- **73** SAVS
- **65** Sessad
- **2** Spasad
- **4** Ssiad
- **2** SSR

Un plan d'action pour favoriser l'accès aux soins

Signataire de la Charte Romain Jacob en 2014, le conseil d'administration d'APF France handicap a décidé en 2017 le lancement d'un Plan d'action pour l'accès aux soins et à la santé (Paass), composé de 6 axes prioritaires pour rendre plus efficient l'accès aux soins dans nos structures.

1. Améliorer le circuit des urgences pour les personnes en situation de handicap.
2. Former les professionnels de santé aux situations de handicap.
3. Concilier besoin d'aide humaine et hospitalisation.
4. Améliorer l'accès aux soins ordinaires (non liés au handicap).
5. Permettre l'accès de tous à l'hospitalisation à domicile et aux soins palliatifs et d'accompagnement.
6. Faire prendre en charge un transport sanitaire tenant compte des moyens d'autonomie.

Pour en faciliter la concrétisation, des initiatives déjà existantes dans le réseau, ayant valeur de bonnes pratiques, sont diffusées. Plusieurs actions sont ainsi valorisées : la fiche de liaison domicile-hôpital de la délégation de l'Indre, remplie par la personne elle-même ; l'intervention du SAVS de Limoges dans la formation d'aides-soignants, infirmiers et ergothérapeutes ou le travail mené dans l'Hérault visant notamment à ce que toutes les compagnies d'ambulance disposent d'un véhicule adapté.

Le développement de notre offre sanitaire

Le 7 juillet 2017, APF France handicap et la Fas (Fédération d'associations du secteur sanitaire et social) ont signé un traité de fusion qui transfère à APF France handicap la gestion du SSR Esean (Etablissement de Santé pour Enfants et Adolescents de la région Nantaise).

Ce rapprochement est l'aboutissement réussi d'un processus ayant duré plus d'un an et demi, une période marquée par une forte coopération entre les deux associations à partir d'intérêts partagés et de valeurs fortes défendues conjointement.

L'Esean c'est : des modalités de prise en charge diversifiées avec de l'hospitalisation complète, de l'hospitalisation de jour et une spécialisation sur des affections spécifiques ; une offre de soins reconnue sur le territoire des Pays de

la Loire ; une articulation prometteuse avec l'offre de service d'APF France handicap sur la Loire-Atlantique. En effet, la spécificité du SSR Esean et son ancrage local, son articulation avec les établissements et services d'APF France handicap sont des atouts majeurs pour améliorer les réponses apportées aux enfants et à leur famille. C'est une vraie logique de dispositif qui émerge avec un SSR pédiatrique, des instituts d'éducation motrice et des services d'éducation spéciale et de soins à domicile. Par ailleurs, APF France handicap gérant également un SSR dans les Hauts-de-France, ce rapprochement avec la Fas est une opportunité pour coopérer de manière structurée et durable en partageant des pratiques entre professionnels, en mutualisant des outils et en anticipant ensemble les grands chantiers comme la réforme du mode de financement. Ce rapprochement permet enfin à APF France handicap d'asseoir une

L'accueil temporaire : une réponse sur mesure à l'IEM Dabbadie

L'Institut d'éducation motrice (IEM) Christian Dabbadie de Ville-neuve-d'Ascq a mis en place des solutions d'accueil temporaire dans le but de répondre au cas par cas aux besoins des jeunes et de leur famille. Cette offre d'accueil personnalisée s'appuie sur toute la palette de prestations dont l'IEM dispose, y compris les ateliers préprofessionnels.

véritable offre de service sanitaire SSR et de poser des bases pour consolider ce positionnement.

De nouveaux CPOM signés en 2017

APF France handicap continue en parallèle de s'engager dans les CPOM comme levier d'évolution et de transformation de son offre. En 2017, 5 CPOM ont ainsi été signés déclinant, dans le cadre de la feuille de route de l'offre de service, des actions concrètes en faveur d'une offre de service renouvelée et adaptée aux besoins des territoires.



La co-construction directe du projet de l'enfant au Camsp de l'Isère

Le centre d'action médico-sociale précoce (Camsp) de l'Isère a fait le choix d'élaborer le projet de l'enfant, sans temps préalable entre professionnels, au cours d'une rencontre-projet unique. Cette dernière s'appuie sur un outil de recueil des attentes et des observations des parents, autour des 10 domaines du développement de l'enfant : le jeu, les apprentissages et la découverte de l'environnement, la communication, la sensibilité à son environnement, les moments de plaisir, les déplacements, les repas, le sommeil, les relations, l'autonomie, la socialisation. La préoccupation de la participation des familles a toujours été forte au sein de l'équipe. Grâce à une volonté collective et à une réflexion d'au moins un an, cet outil a pu être construit.

L'expertise et l'innovation au service de réponses adaptées

Pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille, l'offre de service d'APF France handicap est basée sur l'expertise et l'innovation.

Un projet inclusif pour la personne polyhandicapée et sa famille

Le 29 septembre 2017, le conseil d'administration a validé à l'unanimité le "Projet d'APF France handicap pour la personne polyhandicapée et sa famille : citoyens dans une société inclusive".

Il s'inscrit dans les travaux du volet polyhandicap de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre de service médico-

sociale engagés fin 2016 et sur lesquels APF France handicap s'est mobilisée fortement pour qu'il voie le jour et prenne la forme d'un plan ambitieux.

Fruit des contributions de l'ensemble des acteurs de l'association concernés par le polyhandicap, ce projet sera notre plan d'action pour les 5 ans à venir.

Ses objectifs sont multiples :

- formaliser un document de référence et fédérateur ;

- décliner la feuille de route relative à l'offre de service ;

- inscrire cette réflexion dans l'ensemble des chantiers nationaux ;

- valoriser l'expertise d'APF France handicap sur le champ du polyhandicap et des situations complexes ;

- positionner APF France handicap comme acteur de référence ;

- ouvrir la réflexion polyhandicap à l'ensemble des établissements et services d'APF France handicap.

Notre feuille de route pour les années à venir se compose de 3 grands axes : des actions de revendication propres au secteur du polyhandicap ; une évolution et une diversification de l'offre de service ; un établissement comme pôle ressource.

Une résidence d'artiste à la Mas de Lorris

En avril 2017, la maison d'accueil spécialisée (Mas) de Lorris a accueilli dans ses murs une compagnie de théâtre "La Compagnie Idées Mobiles". Pendant une semaine, les comédiens ont partagé le quotidien de la Mas et animé des ateliers à destination des adultes en situation de polyhandicap ou de grande dépendance acquise, des élèves de l'école communale et des résidents du foyer de vie voisin.

Parce que l'accès à la culture en milieu rural est souvent mis à mal par l'éloignement géographique des salles de spectacles, lorsque celles-ci sont accessibles, et que certaines personnes accompagnées ne peuvent pas quitter l'établissement du fait de leur handicap, cette aventure a permis, entre autres, de dépasser la difficulté d'accès à la culture pour les personnes polyhandicapées et de faire rimer culture et ruralité.

"APF France handicap Innove !" : repérage et promotion d'actions innovantes

Les pratiques inspirantes foisonnent au sein du réseau APF France handicap. Elles restent trop souvent méconnues. Le repérage et la valorisation de ces actions sont donc essentiels pour qu'elles soient partagées par le plus grand nombre. La Direction du développement et de l'offre de service (Ddos) diffuse donc chaque mois, au sein du réseau APF France

handicap, une innovation repérée. Ces projets concernent le renforcement du pouvoir d'agir des personnes, la proposition de nouvelles offres de service, l'appui sur les nouvelles technologies ou le développement de coopérations et de partenariats.

Au printemps 2017, une brochure compilant les 13 premiers projets documentés a été publiée. Ce document a également permis de mettre en avant quelques enseignements issus des projets documentés autour du préalable à l'innovation et des facteurs clés de succès.

Quelques points de vigilance comme la soutenabilité financière, l'importance du contexte local et la possibilité de l'échec ont également été pointés.

La Ddos assure également une promotion externe de ces initiatives à destination de partenaires associatifs ou financiers, notamment en portant des candidatures à des prix et trophées sur l'innovation dans le secteur social.

Des initiatives APF France handicap ont ainsi été primées en 2017 lors des trophées "Fehap" et du magazine *Direction(s)*.

“APF France handicap résonne !” : accompagnement à l'essaimage d'une pratique inspirante

Au-delà du repérage et de la promotion, la Ddos a également investi en 2017 le sujet de l'essaimage. La diffusion de pratiques inspirantes donne des idées à d'autres porteurs de projet et nous avons souhaité accompagner les directeurs de structure à la mise en œuvre d'une pratique inspirante.

Un logiciel pour une vie quotidienne plus souple

À l'IEM de Talence, tous les jeunes suivent une formation. En fonction des horaires de leurs cours et des événements de la vie étudiante, les jeunes ont besoin de souplesse sur les horaires de lever, de coucher et ne prennent pas forcément tous leurs repas au sein de la structure. L'informaticien de la structure, Ly Thai Bach, a modélisé le logiciel “vie quotidienne”. Interface entre les jeunes, les professionnels de cuisine, les aides-soignants, les aides médico-psychologiques, les animateurs et les veilleurs, ce logiciel permet aux jeunes de transmettre les informations aux professionnels.

“APF France handicap résonne !” répond à l'envie de diffuser des pratiques inspirantes au sein du réseau APF France handicap, au besoin de créer du lien entre les porteurs de projets “initiaux” et les personnes souhaitant s'approprier les démarches innovantes identifiées.

Pour cela, une dizaine de directeurs se sont mobilisés pour travailler ensemble autour d'un projet pilote sur un cycle d'un an (automne 2017-automne 2018), avec un accompagnement individuel et collectif, une mise à disposition d'outils et une méthodologie dédiée.

Le projet essaimé cette année est “l'arbre à projet”, initialement porté par Sandrine Turbet-Delof en 2014/2015 au sein des Foyers l'Étincelle à Lyon. Il s'agit d'un tableau magnétique représentant un arbre et installé dans un endroit visible de tous. Il reprend graphiquement tous les volets du projet d'établissement afin d'en faciliter la lecture, son appropriation et son avancement. C'est un outil de management collaboratif à destination à la fois des professionnels, des résidents, de leurs proches et familles.

À l'École des têtes en l'air

APF France handicap se positionne sur les métiers d'avenir. En septembre 2017, l'IEM de Liévin (Pas-de-Calais) a ouvert l'école des têtes en l'air, une école de pilotage de drones. Dix élèves en situation de handicap âgés de 16 à 20 ans se préparent au brevet théorique de pilote professionnel, délivré par la Direction générale de l'aviation civile. Au programme : 49 heures de cours théoriques, 80 heures de formation pratique avec un pilote instructeur et 80 heures de production, de traitement et de montage photo-vidéo.

En savoir plus :
apf-francehandicap.org
 > Accompagner

Droits des personnes, devoirs des structures

Apporter expertise juridique et soutien aux professionnels qui accompagnent les personnes en situation de handicap et leurs proches et aux directeurs d'établissements et services médico-sociaux, intervenir en appui des équipes régionales pour le développement de l'offre de service APF France handicap, collaborer avec les conseillers nationaux dans leurs actions de lobbying... voici quelques grandes missions qu'assure, au sein de la Direction du développement et de l'offre de service, le service juridique d'APF France handicap.

Favoriser l'expression et la participation des personnes accueillies, diffuser une culture de la bientraitance sont autant de missions essentielles qui concourent à l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap.

Un service juridique à la disposition du réseau

Dans une association de la taille d'APF France handicap, le rôle du service juridique est essentiel : il consiste à pouvoir apporter des réponses expertes sur les sujets liés aux droits des personnes comme sur les sujets liés aux problématiques juridiques des établissements et services.

• Garantir le respect des obligations de l'association en tant que gestionnaire d'établissements et services

Le service juridique aide ainsi au montage de projets innovants, dans le champ de l'habitat inclusif par exemple, en cadrant juridiquement les projets le plus en amont possible pour prévenir les risques dans ces domaines où le cadre légal est encore

en construction. Il aide les équipes à discerner entre droits individuels des usagers et devoir de protection. Suite au guide *Le droit des usagers au risque des enjeux de sécurité*, édité en 2016, dix journées de formation ont eu lieu en région en 2017 ainsi que deux à Paris. En 2017 a aussi été conçu un guide pour aider les structures (Ésat, Sessad et IEM) à sécuriser leur envoi ou leur accueil de stagiaires dans le nouveau cadre légal permis par les Misp (mises en situation professionnelles).

• Aider les personnes en situation de handicap et leur famille à connaître et défendre leurs droits

Que ce soit pour obtenir l'AAH ou un droit au répit pour les aidants, les obstacles sont de plus en plus nombreux car les pouvoirs publics sont de plus en plus stricts. Certaines MDPH et Caf continuent aussi de méconnaître la loi et donc de ne pas l'appliquer.

En 2017, une coordination a commencé à se mettre en place, avec cinq régions pilotes pour réfléchir à améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap en délégation. L'objectif est de créer un cahier des charges établissant quel degré d'information peut être apporté par les accueillants et quel support doit exister en région et au national. Le site "Faites valoir vos droits" (vos-droits.apf.asso.fr), accessible tant aux professionnels qu'aux

La prise en charge des soins, problématique montante

La prise en charge des soins des personnes vivant en établissement pose de plus en plus souvent problème. Les CPAM ont tendance à faire porter tous les soins sur les budgets des établissements, qu'ils aient ou non un lien avec le handicap, ce qui est très gênant : leur dotation n'est pas faite pour cela.

Nous saisissons les commissions de recours des CPAM et faisons remonter les difficultés à la Cnam afin qu'elle modifie ses guides internes de facturation.

particuliers, est une mine d'informations avec plus de 200 documents juridiques mis à disposition.

• Soutenir les recours pour faire avancer les droits

Le service juridique du siège accompagne une petite centaine de projets de recours par an, en plus de ceux accompagnés en région. Dans le plus grand nombre de cas, nous remettons en cause des réévaluations à la baisse de plans d'aide humaine en mettant davantage en avant les besoins. Résultat : presque à chaque fois que nous allons au tribunal du contentieux de l'incapacité, nous obtenons satisfaction.

La participation des usagers, un enjeu de qualité

APF France handicap affiche depuis plus de 15 ans une volonté forte de prendre en compte la parole des personnes accompagnées. Volonté qui se traduit par l'existence de conseils de la vie sociale (CVS) dans tous les établissements et services de l'association, même dans ceux pour lesquels ce n'est pas obligatoire, mais aussi et surtout par la création en 2002 d'une instance de représentation unique dans le secteur du handicap, le conseil national des usagers (CNU). Celui-ci prend connaissance des comptes-rendus de CVS, rappelle aux établissements leur obligation de faire vivre ces instances, peut faire des propositions d'améliora-

tion aux directions des établissements et va à la rencontre des présidents de CVS lors de rencontres régionales.

Un Observatoire de la bientraitance

APF France handicap dispose de son propre Observatoire de la bientraitance. Ses missions : prévenir les situations de maltraitance par une meilleure connaissance du phénomène et diffuser une culture de la bientraitance via une amélioration des pratiques professionnelles et la promotion d'un pilotage managérial de la bientraitance dans les structures. En 2017, une nouvelle mandature de trois ans a commencé : une grande partie des 19 membres (du siège, des directions régionales, des structures et des intervenants extérieurs) ont été renouvelés. Une Lettre de l'Observatoire a été créée pour communiquer sur ses travaux – par exemple, en 2017, la mise à jour de la procédure interne des événements indésirables –

et rendre cette instance plus visible. Elle est envoyée à tous les directeurs de structures APF France handicap trois fois par an, après chaque réunion de l'Observatoire.

Suite au colloque organisé en 2016 avec la Fehap, nous avons mené avec ce même partenaire et l'Unaf ainsi que des acteurs publics intervenant dans le champ de la lutte contre la maltraitance (HAS, DGCS et ADF) une nouvelle journée d'étude en juin 2017. Elle a permis d'élaborer dix priorités pour une politique de lutte contre la maltraitance et de poser les jalons d'un plan d'action.

Les travaux sur la mise en place d'un processus de traitement des réclamations et de médiation externe se poursuivent par ailleurs.

En savoir plus : apf-francehandicap.org
 > Accompagner > Faire valoir ses droits

Acteur du décret sur la nomenclature

En 2017, APF France handicap a participé à la rédaction d'un nouveau décret assouplissant la nomenclature des établissements et services pour les personnes en situation de handicap. Objectif : fluidifier les parcours en permettant qu'une structure diversifie son offre. Avec les autres associations, nous avons aussi rédigé un guide d'application afin qu'assouplissement ne soit pas synonyme que de recherche d'économies avec des droits au rabais.

Emploi : nous prouvons que c'est possible

Priorité pour APF France handicap dans un contexte de fort chômage, l'accès au monde du travail des personnes en situation de handicap amène l'association à s'investir davantage dans les politiques de l'emploi pour ce public, en y associant également des démarches concernant la situation d'emploi des proches aidants, mais aussi à développer des solutions innovantes pour l'insertion professionnelle et les activités du secteur adapté et protégé.

Notre action politique : peser sur les politiques de l'emploi

APF France handicap active tous les leviers possibles pour peser sur les politiques de l'emploi. En amont d'événements spécifiques tout d'abord, comme en septembre 2017, lors du comité interministériel du handicap ou en novembre, pendant la semaine pour l'emploi des personnes handicapées. À l'occasion de débats parlementaires également : ce fut le cas, en 2017, sur les ordonnances travail (avec notamment la baisse drastique des contrats aidés) et la loi de finances (pour son volet touchant les entreprises adaptées ou à la prime d'activité). Durant des concertations enfin, avec celle concernant l'avenir de l'apprentissage.

Pour mieux faire entendre nos revendications, nous avons réussi à imposer notre désormais attendue conférence de presse sur l'emploi, chaque année en novembre. Nous prenons aussi part aux travaux d'organismes dédiés et nous nous associons à d'autres acteurs militants : vice-présidence du conseil d'administration de l'Agefiph ; membre du comité national du FIPHP et de comités locaux ; rapporteur de la commission emploi du CNCPH ; administrateur du Collectif France

pour l'emploi accompagné ; membre du réseau Alerte, de lutte contre l'exclusion.

Des actions pour l'emploi en milieu ordinaire

Car l'inclusion passe aussi par le travail, APF France handicap se mobilise chaque année plus fortement pour agir directement et développer l'emploi en milieu ordinaire. En 2017 fut franchi un cap : nos acteurs régionaux, mieux formés à ces problématiques, s'en saisissent véritablement. Certaines délégations sont particulièrement innovantes, comme celles du territoire Gard-Hérault, avec le programme d'accompagnement APF'inity. Et les dispositifs se multiplient.

• Les plateformes emploi

Pour les jeunes souffrant de handicaps complexes, nous proposons un accompagnement sur mesure (détermination du projet, stages, immersion, formation, CV vidéo) afin de favoriser les transitions entre école et emploi et éviter le décrochage. Nos structures (surtout des IEM) y sont partenaires des acteurs de la formation, de l'insertion et des employeurs.

• Notre site d'offres d'emploi

APF France handicap a son propre "Espace emploi" sur son site internet : près de 17 000 offres d'emplois, de formations en alternance ou de stages diffusées par des entreprises offensives en termes de recrutement de personnes handicapées ainsi que 2 000 CV en ligne et une information sur l'actualité de l'emploi et des entreprises.

• Des prestations ponctuelles spécifiques pour l'emploi (PPS)

Reconnue pour son expertise, APF France handicap réalise des prestations ponctuelles pour l'Agefiph, le FIPHP ou encore l'OETH (Association pour l'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur sanitaire et social) dans cinq régions. Elle est missionnée pour évaluer des capacités, des besoins de compensation et mettre en œuvre des solutions permettant l'accès ou le maintien dans l'emploi.

• Ambassadeurs de l'Agefiph

Le dispositif des "correspondants emploi" de l'Agefiph, lancé en 2016, a pris son rythme de croisière en 2017. Ces salariés ou bénévoles d'APF France handicap s'engagent, dans le cadre de leurs missions, à être des personnes ressources en région en matière de politiques de l'emploi et notamment à faire connaître les outils développés par l'Agefiph. Ils dialoguent avec les acteurs locaux en proximité, peuvent échanger entre eux via une plateforme collaborative nationale et, en 2017, ils se sont rencontrés pour la première fois. Pour les aider dans leurs missions, nous avons produit

Repères 2017



10 000 heures de prestations ponctuelles spécifiques réalisées

1 000 personnes accompagnées en PPS

300 jeunes accompagnés dans les plateformes emploi

168 correspondants Agefiph formés et mobilisés sur l'ensemble du territoire national

et mis en ligne une dizaine de vidéos très pédagogiques sur le rôle des acteurs de l'emploi, "L'emploi & moi".

• Partenaires de l'emploi accompagné

Lancé en 2016 par la loi travail, le dispositif d'emploi accompagné, prévoyant un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, est entré en 2017 dans sa phase active, avec un appel à candidature auprès de structures souhaitant porter ce service. Nous avons construit un kit pour aider notre réseau à se positionner et, très souvent, dans les six régions où APF France handicap a candidaté, elle a été retenue pour faire vivre et déployer le dispositif.

En savoir plus :
apf-francehandicap.org
 > Accompagner > Travail

APF Entreprises, toujours plus innovante

APF France handicap gère une cinquantaine d'entreprises adaptées et d'établissements et services d'aide par le travail (Ésat).

• Des succès commerciaux

2017 a été une année de croissance record (+10 %), grâce à plusieurs facteurs.

De nouveaux contrats importants ont été conclus avec Enedis (pour le démontage et le recyclage de compteurs électriques) ou avec Safran (pour une activité de documentation technique en plusieurs

langues sur la spécification des moteurs d'avion).

L'activité électronique, portée par l'EA d'Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin) et l'activité numérique démarrée en 2016 (plus d'un million d'euros), notamment avec le lancement du développement java, ont connu une forte poussée.

Notre réseau de 20 commerciaux, dont cinq positionnés sur les grands comptes, s'est professionnalisé.

Nous avons activement participé, cette année encore, au salon Handicap et achats responsables.

• Un réseau en amélioration continue

APF Entreprises veut être exemplaire en matière de ressources humaines. En 2017, le travail de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des EA a été finalisé. La démarche RSE interne mise en place en 2016 se poursuit et pour la cinquième année consécutive, APF France handicap a co-organisé la Nuit de la RSE, à Paris, pour mettre à

l'honneur le travail adapté et protégé. Cette soirée autour de la thématique "Territoire et entreprises, quels défis, quels leviers d'inclusion ?" a attiré près de 1 000 acteurs de la société civile, représentants politiques et institutionnels. Pour la première fois, nous y avons récompensé deux de nos collaborateurs pour leur parcours exceptionnel et leur savoir-faire.

• Des inquiétudes

Le changement radical de mode de financement des EA annoncé par le gouvernement à l'automne a tendu la fin de l'année. Si le montant des aides au poste a finalement été maintenu, la subvention spécifique a été considérablement réduite, nous faisant craindre un déficit important. Le dialogue avec le gouvernement a été ouvert et une concertation lancée pour envisager l'avenir des EA et permettre à toujours plus de personnes handicapées de bénéficier d'un emploi en milieu ordinaire, en EA ou en Ésat.

Repères 2017



50 structures
de travail EA et Ésat
2 541 salariés en EA
1 495 travailleurs
en Ésat

> apf-entreprises.fr

Un secteur prometteur : le film d'animation

Nombre de nos EA et Ésat souffrant de la baisse d'activité dans l'imprimerie et l'activité graphique liée aux productions papier, nous avons réfléchi à leur reconversion. Un marché émergent, néanmoins potentiellement immense, est particulièrement adapté à leurs profils : le film d'animation à l'attention par exemple de la communication interne des entreprises. Scripts, décors, voix, montage, animation : nous commençons à nous y former. En 2017, 70 personnes ont pu ainsi bénéficier de formation spécialisée (logiciels After Effects, Animate...). L'EA de Briec (Finistère) pilote cette stratégie nationale.

Des acteurs associatifs mobilisés

Avec 21 000 adhérents et 14 600 salariés, APF France handicap fait partie des plus grandes associations de France. En comptant ses élus, bénévoles et usagers, près de 100 000 acteurs la font vivre. Notre philosophie : que chacun y trouve sa place, et soit, autant que possible, soutenu et associé aux décisions.

Repères 2017



Adhérents

700 élus dans les conseils APF France handicap

2 000 personnes représentent APF France handicap dans des instances

1 600 adhérents de moins de 30 ans (+ 22 %)

Adhérents : une place prépondérante

Les adhérents sont le cœur battant d'APF France handicap. Ils peuvent en être usagers – en situation de handicap ou aidants – mais aussi bénévoles, salariés de l'association ou simplement citoyens solidaires de la cause. Leur adhésion est un signe de soutien à notre projet associatif et aux actions mises en œuvre. Les adhérents sont les premiers acteurs de la mobilisation politique et de la démocratie associative au sein de chaque délégation. Ainsi, ils peuvent voter pour leurs représen-

tants au sein des conseils APF France handicap de département, de région et du conseil d'administration ; être élus à ces mêmes instances ; mener des actions bénévoles (animer un groupe de théâtre, faire de la sensibilisation dans les écoles...) ; représenter APF France handicap dans des instances extérieures, comme les commissions communales d'accessibilité ou les maisons départementales des personnes handicapées.

En savoir plus :

apf-francehandicap.org

> Soutenir – Agir

> Adhérer, Militer/représenter

Des outils pour soutenir les bénévoles

Pour accueillir et intégrer nos 25 000 bénévoles au sein des délégations et établissements et services, l'association a développé des outils, souvent issus de la réflexion des groupes initiative nationaux, notamment celui de l'Île aux projets, dont l'objectif est de donner confiance aux acteurs.

À la charte, aux guides pratiques, à la convention d'engagement réciproque, nous avons ajouté en 2017 un "guide de la vie du mouvement", et un "blog mouvement" pour donner les moyens au plus grand nombre de participer et aider les nouveaux venus à se retrouver dans notre organisation et nos outils.

Des formations sont proposées dans les régions en fonction des besoins des acteurs et complétées par des "sessions de mobilisation" de l'Île aux projets (les Smava), en région, où des acteurs de toute la France apprennent à mieux connaître l'association, acquièrent des outils et techniques pour bien la représenter, confrontent leurs pratiques et leurs points de vue. En 2017, il y en a eu deux, pour 50 participants.

Un réseau de "passeurs" est en cours de constitution afin que les acteurs disposant d'une compétence spécifique puissent les transmettre à d'autres.

En savoir plus : apf-francehandicap.org

> Soutenir – Agir

> Bénévolat



Un élan de jeunesse

Chez APF France handicap, les 18-30 ans sont plus de 8 000, dont 5 000 usagers, 2 000 bénévoles dans les délégations, 600 accompagnateurs APF Évasion, 500 vacanciers. Ces dernières années, l'association a beaucoup travaillé pour les accueillir (gratuité de la première année d'adhésion pour les moins de 25 ans, par exemple) et pour leur donner davantage de place : par la création de groupes jeunes, en les incitant à s'investir dans les instances de démocratie interne...

En 2017, six jeunes bénévoles ont fait partie de la première promotion du parcours consacré à la prise de responsabilités, que nous avons initié avec la Croix-Rouge française à l'Institut de l'engagement. Pendant un an, ils se sont formés sur les politiques publiques, le fonctionnement associatif, ont construit une parole collective sur l'engagement des jeunes qu'ils ont portée auprès de notre gouvernement.

Des "Coups de pouce initiative jeunesse" ont été initiés en 2017. De nombreux projets créateurs de lien menés par et pour des jeunes en situation de handicap ont été soutenus jusqu'à 400 euros chacun : une randonnée citadine à Lyon, "Mangeons crêpes et parlons sexe !" en Île-de-France...

Par ailleurs, nous attirons de plus en plus de services civiques. Près de 150 en 2017, contre moins de 100 il y a cinq ans, dont beaucoup en situation de handicap.

En savoir plus : jeune.apf.asso.fr

Les familles et les proches : participer et trouver sa juste place

Depuis 2014, un groupe de travail animé par Maryvonne Lyazid, ancienne adjointe au Défenseur des Droits, réfléchit à la place des familles et des proches dans l'association et les structures (gouvernance, qualité de vie, pair-émulation...). En 2017, il a initié un comité de préfiguration pour structurer une démarche de médiation au sein des établissements et des services.

Trois groupes nationaux composés de parents ou proches élus, représentant leur région, se réunissent régulièrement au siège de l'association pour échanger sur leurs problématiques, élaborer des revendications et des outils (guides, bulletins d'information, blogs), être force de proposition pour le conseil d'administration :

- un groupe national de parents d'enfants en situation de handicap ;
- un groupe national de parents eux-mêmes en situation de handicap ;
- un groupe national des proches, parents ou conjoints d'une personne en situation de handicap.

En 2017, ces trois groupes ont commencé une nouvelle mandature : de nombreux membres ont été renouvelés et ils ont désigné leurs représentants à la CNPF (commission nationale politique de la famille d'APF France handicap). Des liens plus étroits se mettent en place avec le conseil d'administration afin qu'ils puissent faire remonter leurs attentes

Des aidants deviennent "pairformateurs"

RePairs Aidants, notre programme à destination des parents, conjoints, frères, sœurs qui sont aidants familiaux, a commencé début 2017. Co-financé par la CNSA, il est destiné à améliorer leur qualité de vie et la relation avec leurs proches. Originalité : les sessions sont animées par des binômes composés d'un formateur professionnel et d'un pair, aidant familial, croisant ainsi les savoirs théoriques et de pratiques professionnelles et les savoirs issus de l'expérience. En 2017, les 30 pairformateurs ont ainsi été formés à la pairformation en trois sessions de trois jours. Le dernier jour, ils ont été réunis avec les formateurs professionnels pour une journée sur la co-animation. Les binômes ont ensuite mené les quatre premières sessions de sensibilisation dans les régions Paca et Grand Est, pour 28 aidants familiaux.

> repairstaidants.fr

et propositions en matière d'offre de services, de droits fondamentaux, de prise en compte de la dimension familiale dans nos revendications.

En savoir plus :
interparents.blogs.apf.asso.fr
parentsh.blogs.apf.asso.fr

APF Formation : notre expertise au service des professionnels et bénévoles

APF Formation propose des formations professionnelles initiales et continues dans les domaines du soin, de la rééducation, de l'accueil et de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Repères 2017



C-RNT

485

établissements
abonnés dont143 APF France
handicap

50 produits testés

113 prêts de valises
de matériel> c-rnt.apf.asso.fr

Loin d'être dédiée uniquement aux salariés d'APF France handicap, 60 % de notre activité s'effectuent au profit d'autres structures qui reconnaissent notre expertise sectorielle. Notre plus-value : un positionnement privilégié au cœur des enjeux et évolutions sectorielles.

Ces dernières années, notre pédagogie a évolué avec une part croissante de e.learning pour s'adapter aux nouvelles technologies et répondre aux besoins des professionnels. Ces adaptations réinterrogent l'évaluation et l'amélioration continue de nos formations.

En 2017, nous avons été référencés ODPC (organisme enregistré par l'Agence nationale du développement professionnel continu des professionnels de santé) et inscrits au Datadock, la base de données unique des organismes de formation professionnelle répondant aux six critères qualité définis par la loi et pouvant donc être référencables par les financeurs de la formation continue.

APF Formation soutient également le développement du mouvement associatif au travers de différents projets nationaux. En 2017 :

- dispositif RePairs Aidants ;
- formation de formateurs en entreprises (dans les domaines de l'accueil et l'emploi des personnes en situation de handicap et l'accessibilité) ;
- préparation d'un colloque sur le thème "Tension, liberté et sécurité dans les ESMS", en lien avec le comité technique médical d'APF France handicap.

En savoir plus : formation.apf.asso.fr

Le C-RNT, expert des aides technologiques

Choisir une commande oculaire, une synthèse vocale, se faire comprendre par les gestes, utiliser un coussin intelligent connecté... autant de précieuses astuces que promeut le Centre d'expertise et de ressources nouvelles technologies

et communication (C-RNT). Son équipe mène une veille sur les aides informatiques, techniques et les méthodes de communication adaptées à tous les handicaps, tout en testant certains matériels. Un article est publié quotidiennement sur le blog et tous les deux mois, les abonnés reçoivent une newsletter (agenda, nouveaux produits, publications...) ainsi qu'une dizaine de fiches techniques présentant les résultats des tests. Le C-RNT prête aussi le matériel qu'il teste et répond aux nombreuses sollicitations reçues par téléphone, mail ou visioconférence.

Il délivre une trentaine de formations chaque année, intervient dans des établissements de l'enseignement supérieur et organise des conférences et ateliers en région.

2017 a vu ce service et ses missions s'agrandir, passant de quatre à sept professionnels, pour conduire deux projets nouveaux : Indi (voir encadré) et le conseil expert personnalisé. Il s'agit, pour ce dernier, d'aller plus loin dans l'accompagnement des professionnels et des personnes utilisant les aides techniques relevant des nouvelles technologies de l'information et de la communication en leur proposant une prestation individuelle. Actuellement au stade d'étude de faisabilité, ce projet est financé par la CNSA.

L'espace éthique : interroger les certitudes

Citoyenneté, droit à la différence comme à l'indifférence, sexualité, respect dans les soins, mesures de protection, sens de la vie, désir d'enfant... Pour porter ces

Indi, le numérique partout et pour tous

Pour réduire la fracture numérique, que renforce la dématérialisation des services publics, des espaces de médiation numérique se développent sur tout le territoire. Utiles aux personnes en situation de handicap, ces espaces ne leur sont pourtant pas toujours adaptés.

En 2017, notre C-RNT s'est associé, dans le Nord et le Pas-de-Calais, à sept autres partenaires associatifs, universitaires et du monde de l'entreprise, pour pallier ces lacunes en formant des professionnels à l'accueil des personnes en situation de handicap dans les espaces publics numériques mais aussi investissant le champ de l'emploi et de la formation ainsi que la co-crédation et l'évaluation de solutions techniques adaptées.

Nommé Indi – Investir le numérique pour développer l'e-inclusion – ce projet est l'occasion de s'ouvrir à de nouveaux publics et d'initier de nouvelles façons de transmettre son expertise, par des tutoriels vidéo notamment. Il est co-financé par l'Union européenne via le Feder.

questions éthiques, le débat est organisé à APF France handicap à deux niveaux. D'une part, dans une vingtaine de groupes locaux – les "espaces éthique" – constitués d'adhérents, élus, usagers des structures, familles, bénévoles et salariés, indépendants de toute hiérarchie (en Bourgogne-Franche-Comté, la démarche est même interassociative avec l'Association française de lutte contre les myopathies et l'Association française de traumatisés crâniens et cérébrolésés). D'autre part, au sein d'un comité national qui s'autosaisit de sujets, accompagne les groupes locaux et peut être sollicité par les établissements désirant être éclairés face à une difficulté.

En 2017, nous avons diffusé dans notre réseau et les espaces éthiques des CHU une publication sur la résolution des tensions entre la personne en situation de handicap, sa famille et les professionnels. Nous avons aussi engagé une réflexion qui conduira à une profonde évolution de l'organisation du débat éthique dans notre association.

Ressources humaines : accompagner le changement

Pour la Direction des ressources humaines d'APF France handicap, l'année 2017 a été marquée par plusieurs chantiers.

Après la mise en place de la nouvelle organisation en délégations entamée en 2016, les salariés occupent leurs nouvelles fonctions et bénéficient de formations métiers ou thématiques (sur le management à distance, la conduite de projets ou encore le développement des ressources).

Le déploiement du nouveau logiciel SIRH Pléiades permet d'harmoniser les

pratiques et les données pour en faciliter l'analyse et mieux répondre aux nouvelles obligations légales. De nombreuses actions de formation ont été mises en place pour accompagner les utilisateurs.

Un haut niveau de contribution à la formation professionnelle est maintenu malgré la baisse des budgets prévus par la branche, dans un contexte où des évolutions importantes touchent l'ensemble de nos secteurs d'activités.

La prévention des risques professionnels et le maintien dans l'emploi de nos salariés, préoccupation essentielle pour nous, ont fait l'objet d'un accord qui formalise l'engagement d'APF France handicap à évaluer, prévenir et gérer les situations à risques, tout en conduisant des actions de maintien dans l'emploi.

Nous avons procédé à la mise à jour et la simplification de la documentation RH pour créer une base de données opéra-

tionnelles en révisant et rendant plus lisibles les accords, circulaires et procédures de nature juridique, RH ou paie.

Enfin des "fiches pratiques GPEC" destinées à soutenir les directeurs d'établissements en matière de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (aides à la mobilité, bilan de compétences, CPF, VAE...) ont été diffusées.

En savoir plus :

apf-francehandicap.org

> Soutenir – Agir

> Recrutement

APF Lab insufflé la culture de l'innovation

Les acteurs d'APF France handicap ont des idées. En 2016, une importante donation nous a permis de créer APF Lab, comme "Laboratoire APF France handicap de l'innovation".

Il comporte deux volets :

- un dispositif d'accompagnement de projets inventant des solutions nouvelles à des besoins concrets, souvent portés par les délégations APF France handicap. En 2017, a commencé un accompagnement de deux ans pour les 31 lauréats de notre premier appel à initiatives ;
- un dispositif de soutien aux solutions technologiques nouvelles au service du handicap, pouvant émaner de structures d'APF France handicap, de grandes entreprises ou de start-up. L'impact social de chaque projet fera l'objet d'une évaluation.

Indispensables vacances, sport et culture

Partir en vacances, avoir des loisirs, pratiquer des activités culturelles sont des conditions essentielles d'épanouissement et de participation à la vie sociale. Pour rendre ces activités accessibles, APF France handicap organise des séjours et met en œuvre des dispositifs d'aides aux projets et aux initiatives socioculturelles.

Repères 2017



APF Évasion

1 069 vacanciers

dont **189** enfants
et adolescents

100 séjours

Un **millier**
de bénévoles

> apf-evasion.org

APF Évasion : des séjours "prêt-à-partir"

Depuis plus de 80 ans, APF France handicap organise des séjours collectifs de vacances adaptés. Les formules sont variées, au plus près des besoins et des envies des vacanciers, en France et à l'étranger, à la plage, en ULM ou sur la route de châteaux. APF Évasion, l'organe dédié, n'est pas une agence de voyages, mais une formule de tourisme associatif, en conformité avec son objectif : créer des liens. Un millier de bénévoles rendent ce défi possible.

Les formules de vacances grand public étant de plus en plus accessibles aux personnes en situation de handicap, une part croissante de nos vacanciers présente un niveau de dépendance important et des problématiques complexes. Et pour cause : deux tiers d'entre eux vivent l'année en établissement. Sans APF Évasion, beaucoup d'entre eux ne pourraient pas partir du tout. Nous nous y adaptons en améliorant constamment notre prise en charge du volet sanitaire. Après avoir recruté en 2016 une coordinatrice santé qualité, nous avons revu en 2017 nos outils de traçabilité des soins et médicaments. Ils sont plus simples à renseigner par les personnels, soignants

ou pas, ce qui facilite le rôle des responsables et sécurise davantage les séjours.

Le catalogue enfance et jeunesse a également été revisité pour plus de clarté.

Soutenir les départs en vacances

Certaines délégations organisent, avec des bénévoles et des adhérents, des séjours de vacances en France ou à l'étranger, d'une semaine en moyenne, pour leurs adhérents de proximité.

Le site vacances-accessibles.apf.asso.fr met, lui, une foule d'informations à disposition pour réussir son escapade : les questions à se poser, les aides humaines, financières et techniques, les modes de transport, les réseaux d'hébergement, les bons plans et même une carte de France

interactive et la localisation des lieux de baignade accessibles.

APF France handicap dispose également d'une structure de vacances, la Ferme Léonie, dans le Haut-Jura, avec des prestations en pension complète ou en gestion libre et est partenaire d'Anaé, qui gère trois structures d'accueil adaptées dans les Alpes et en Provence.

Enfin, partenaire historique de l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV), APF France handicap attribue les "aides aux projets vacances" (APV) de cet organisme, sur critères de ressources, dans des structures d'hébergement agréées ANCV. Les familles, aidants et bénévoles peuvent également en bénéficier.

Favoriser la pratique sportive

Plaisir, bien-être, santé, participation sociale... : la pratique sportive revêt bien des avantages. Des activités sportives sont proposées par certaines délégations et par les établissements. 26 d'entre eux disposent d'un professionnel dédié.

Cannes, Eurockéennes... nous y sommes !

Nous avons à cœur de nous assurer de l'accessibilité des grands festivals et de profiter de leur médiatisation. La délégation du Territoire de Belfort, par exemple, est partenaire des Eurockéennes pour garantir notamment l'accessibilité du festival. Celle des Alpes-Maritimes organise au moment du Festival de Cannes son festival de courts-métrages sur le handicap, "Entr'2 marches".

L'association développe aussi des collaborations avec des structures sportives :

- l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) : licence offerte et mise en relation entre structures d'APF France handicap et associations sportives scolaires engagées dans les "sports partagés" (activités inclusives) ;
- l'association Siel Bleu (Sport, initiative et loisirs) intervient dans certaines structures d'APF France handicap pour des séances d'activités physiques adaptées comme outil de santé et de bien-être orientées public senior ;
- l'UCPA (Union des centres sportifs de plein air) : séjours communs avec APF Évasion, séjours d'établissements, dispositif Cap' Loisirs sportifs, partage d'expertise ;
- la Fédération française handisport (nouveau 2017) : journées de sensibilisation sportive dans nos délégations

et structures, conseils personnalisés aux adhérents, formations de nos salariés. Dans le sens inverse, les clubs handisport peuvent bénéficier du diagnostic accessibilité d'APF France handicap.

Culture : s'ouvrir sur l'extérieur

Les délégations et structures d'APF France handicap organisent nombre de sorties culturelles et ateliers de pratique artistique, grâce aux bénévoles et jeunes en service civique. Pour valoriser ce qui se vit déjà, nous avons lancé mi-2017 un appel au réseau. Trente propositions nous sont parvenues et nous les présenterons une exposition éphémère au congrès de 2018.

Nous nous appuyons aussi sur des compétences extérieures. Ainsi, la convention signée en 2016 avec la Fédération nationale des CMR (Centres musicaux ruraux), association d'éducation populaire visant

Un ambitieux atelier théâtre à Tours

Chaque vendredi après-midi, faire se rencontrer personnes handicapées et valides, exprimer ses émotions, en produire un texte, le déclamer, se donner la réplique : l'atelier théâtre de la délégation d'Indre-et-Loire ose un projet ambitieux, en partenariat avec la compagnie tourangelle Cano Lopez. À la clé, un premier spectacle présenté en juillet 2017. Un projet ambitieux, s'élevant à 15 000 € par an et quasiment gratuit pour ses 15 participants, permis par de nombreux partenaires publics et privés, et deux collectes de fonds dans des supermarchés.

la démocratisation culturelle, a donné lieu en 2017 à une formation de trois jours au Foyer d'accueil médicalisé du Maine, à Paris, avec des séquences adaptées mettant en valeur les résidents.

APF France handicap est également membre fondateur du Réseau national musique et handicap. En 2017, l'association participait à ses rencontres nationales, à Saint-Nazaire, visant notamment à rendre les écoles de musique toujours plus adaptées. Cette année, riches furent les ateliers sur l'instrument de musique comme moyen d'accès à la pratique musicale.

Nous poursuivons aussi nos contacts avec le ministère de la Culture, dans le cadre de la convention Culture et santé.

En savoir plus :

apf-francehandicap.org

> Accompagner > Loisirs et culture

Sous la loupe d'un thésard

"De la prise en charge à la (re)prise du pouvoir ? La participation sportive comme révélateur des dynamiques de transformation de l'Association des Paralysés de France". Tel est le sujet de la thèse de doctorat en Staps (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) soutenue en 2017 par Clément Gazza, de l'Université de Montpellier, à l'issue d'une période d'observation à notre siège national et dans dix structures d'APF France handicap ainsi que de 49 entretiens qualitatifs. Un travail salubre, résumé dans un guide à destination du réseau, pour nous aider à mieux passer de la logique de prise en charge à la co-construction de ces activités sportives.

Revendiquer, militer, représenter

Depuis sa création en 1933, APF France handicap place la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille au cœur de ses missions. Des droits défendus par les personnes, avec l'appui de professionnels, en vue de construire une société inclusive et solidaire.

Les outils du militantisme

- **Le plaidoyer.** Notre premier objectif est de persuader la société et ses décideurs du bien fondé de notre cause et d'influencer les décisions des pouvoirs publics. Nous agissons auprès des ministères, administrations centrales, parlementaires, élus locaux, instances de concertation, par des courriers, rendez-vous, participations à des réunions, auditions permettant d'entretenir un dialogue régulier et de relayer les situations quotidiennes.

- **Les actions.** Nous organisons manifestations et opérations coup de poing, tables rondes ou rendez-vous au national et localement, de plus en plus souvent en partenariat avec d'autres acteurs associatifs, pour favoriser l'inclusion, les échanges de vues et la complémentarité des réseaux.

- **Les représentations.** Certains de nos adhérents élus, formés à prendre la parole et défendre nos idées, sont mandatés pour représenter APF France handicap dans diverses instances (MDPH, commissions communales d'accessibilité, commissions des usagers des hôpitaux...), mènent des actions de sensibilisation dans les écoles, auprès des gestionnaires d'ERP, sur la voie publique. Au plan national, APF France handicap est présente dans différentes

instances, prend ses responsabilités et porte une parole forte et déterminante sur tous les sujets concernant le quotidien des personnes en situation de handicap (CNCPH, CNSA, concertations...).

- **La veille.** Pour nourrir ses revendications, l'association mène une veille technique, politique et juridique assurée notamment par ses conseillers nationaux et diffusée en interne par la "Lettre de suivi de l'actualité politique". Cette dernière présente l'état d'avancement des princi-

pales réformes législatives, le suivi général de l'actualité politique, les positions d'APF France handicap et les actions menées ou suggérées aux acteurs. Cette veille permet également d'identifier les risques de reculs potentiels ou les espaces à investir pour faire avancer la cause de l'inclusion.

- **La communication.** Toutes nos actions et revendications sont relayées par des conférences de presse, communiqués et campagnes, saisissant de plus en plus les opportunités de l'actualité ou de l'agenda politique. Nous créons des sites web dédiés, des pétitions en ligne. Nos réseaux sociaux les démultiplient grâce à une communauté très militante.

Impératifs contacts parlementaires

Fin août et début septembre, les acteurs du réseau susceptibles de solliciter les parlementaires se sont réunis à distance pour coordonner leurs actions et partager leurs pratiques. La tâche était de taille : 75 % des 577 députés ont été renouvelés. Objectif : partager les positions, en permettre l'appropriation par l'ensemble des acteurs du réseau, agir en proximité avec des autorités publiques souvent peu au fait des enjeux liés au handicap pour favoriser la dissémination des principales revendications ancrées dans la réalité de la vie au cœur des territoires. L'exercice pratique n'a pas tardé. À l'automne, le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoyait une hausse de la CSG pour tous touchant les aidants, les bénéficiaires de pensions, travailleurs d'État... Grâce aux contacts établis avec des parlementaires, nous avons obtenu qu'un amendement rétablisse justice pour les aidants percevant un dédommagement au titre de la PCH notamment ou pour les travailleurs d'État.

Le grand public peut aussi s'approprier nos positions sur le site de l'association, à la rubrique "Défendre les droits".

Un agenda politique au pas de course

2017 fut une intense année de revendications dans le contexte des élections présidentielle et législatives. En amont, pour influencer les programmes et engagements ; en aval, pour rencontrer les nouveaux décideurs, faire connaître nos positions et peser sur les orientations politiques en construction.

La méthode du nouveau gouvernement, souhaitant aller très vite dès le début du quinquennat nous a obligés à être particulièrement réactifs.

Production d'avis, de positions, de communiqués : le second semestre a été dense sur l'AAH et les pensions d'invalidité, l'APL, le logement, l'emploi, les entreprises adaptées...

Des exemples de mobilisation très concrets

- **Une plateforme collaborative.** Sur #2017AgirEnsemble, un site cogéré avec le collectif citoyen #LesJours Heureux, 1 300 contributeurs ont permis d'élaborer des propositions à destination des candidats.

- **Une marche.** Le 25 mars, cinq militants APF France handicap de Loire-Atlantique sont partis de Nantes pour arriver à Paris, sur le parvis des Droits de l'Homme, 18 jours plus tard.

Une "Marche citoyenne des Oubliés" pour attirer l'attention sur tous les oubliés de



La victoire de la délégation de Seine-et-Marne pour des gares accessibles

Pourquoi pas moi ? #Jeveuxunegareaccessible. Sous ce nom de code, la délégation APF France handicap de Seine-et-Marne a dénoncé le nouveau report de trois ans de la mise en accessibilité de trois gares franciliennes de la ligne D, dont les travaux devaient commencer à l'été 2017. Parmi elles, celle de Savigny-le-Temple, qui dessert la Maison départementale des personnes handicapées. Le 8 septembre, elle y organisait un rassemblement, en présence de la maire de la ville, du conseil municipal, des élus du Grand Paris Sud et de la Fédération des usagers des transports et des services publics (FUTSP). Résultat : début octobre, la direction des gares d'Île-de-France donnait son accord de principe pour que le chantier démarre début 2019.

Recul du Pouvoir d'achat Pour 500 000 Personnes en situation de handicap!



la campagne, grâce à la centaine de retombées presse.

• **Une pétition.** Plus de 40 000 personnes ont signé notre pétition "Non au recul des droits et à l'aggravation de la pauvreté", à laquelle nous avons associé dix organisations.

• **Notre conférence de presse annuelle sur l'emploi.** En novembre, elle devient un rendez-vous médiatique incluant de nombreuses retombées presse : nos thèmes impriment le débat.

Une cellule "stratégie de recours" au service de l'action revendicative

L'association dispose d'une cellule "stratégie de recours" composée d'administrateurs, d'élus départementaux et de membres de la direction générale.

Ses missions sont d'impulser la stratégie de recours d'APF France handicap à partir de situations individuelles, collectives ou en relation avec des textes législatifs, réglementaires ou administratifs, en veillant à la conformité aux textes fondamentaux et de faire des propositions d'actions au conseil d'administration.

Le but de ces recours est de faire respecter les droits fondamentaux des personnes, faire évoluer le droit ou dénoncer une injustice. Le recours – à partir d'une situation individuelle, notamment – peut être une opportunité pour mettre le projecteur sur une injustice récurrente.

En 2017, la cellule a suivi plusieurs recours sur textes relatifs à l'accessibilité, sollicité le Défenseur des Droits sur certaines situations individuelles. Elle a également examiné l'opportunité d'engager une procédure de réclamation collective devant le comité des droits sociaux du conseil de l'Europe pour violation par la France des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap garantis par la Charte sociale européenne.

Une action internationale

Notre militantisme ne s'arrête pas aux frontières hexagonales.

Du 10 au 19 juillet 2017, deux représentantes d'APF France handicap ont participé au Forum politique de haut niveau sur le développement durable réuni à l'ONU, à New York, sur le thème de "l'éradication de la pauvreté et la promotion de la prospérité dans un monde en mutation". Un événement préparé pendant plusieurs mois en coordination avec les 272 ONG de l'Alliance internationale pour le handicap, afin que n'y soient pas oubliées les personnes en situation de handicap. Il a permis d'articuler la convention internationale des droits des personnes handicapées et l'agenda 2030. Les objectifs de développement durable sont des vecteurs d'inclusion à mobiliser davantage.

Le 6 décembre, nous avons participé au Parlement européen des personnes handicapées – en lien avec le CFHE (Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes), qui se tient tous les cinq ans afin de faire avancer la réflexion de l'Union européenne sur le handicap. Parmi les 600 représentants du monde associatif issus des 27 états membres, nous sommes intervenus sur la pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie politique sur l'objectif d'élections européennes accessibles en 2019.

En savoir plus :
apf-francehandicap.org
 > Défendre les droits

Communiquer et collecter des fonds

Site internet, campagnes radio, réseaux sociaux, vidéos "maison" : pour se faire connaître, donner à entendre ses revendications et récolter des fonds, APF France handicap fait sans cesse évoluer ses outils de communication. Recruter et fidéliser des donateurs nécessitent aussi de s'adapter continuellement aux pratiques et de cibler finement nos campagnes pour optimiser les recettes.

Une communication ciblée et actuelle

Nouveau site, nouveau nom

Le nouveau site internet d'APF France handicap, mis en ligne début 2017, modernise son image. Il est responsive, accessible, et donne davantage la parole à celles et ceux qui font vivre l'association. Avec une carte interactive, des pages régionales, des documents ressources à télécharger, il conjugue densité des informations et facilité d'usage.

Le changement de nom de l'association, passant d'APF à APF France handicap en 2018, a nécessité à l'automne 2017 un important travail de redéfinition de la charte graphique, de création d'un logo et de ses déclinaisons pour près de 500 entités. Réalisées en interne, par la direction de la communication et du marketing et certaines entreprises adaptées du réseau, ce coût a été particulièrement maîtrisé.

Priorité à la radio

Pour se faire connaître dans les médias et récolter des fonds, APF France handicap concentre ses moyens publicitaires sur la radio et n'a recours à la presse écrite

quasiment que pour les campagnes legs, dans des publications seniors.

Le choix de Radio France – France inter, France info et France bleu – permet de toucher une cible sensibilisée aux questions de société. Ne pas se disperser permet de répéter les messages plus souvent. Don ISF en mai, promotion des legs pendant l'été, HandiDon à l'automne... les neuf vagues de communication portent chacune sur un thème précis.

Nouveauté en 2017 : nous avons été présents sur Mouv', la station dédiée aux jeunes, en parrainant en mars sa tournée dans quatre villes. Toute l'année, les stations de France bleu relaient aussi nos actions de proximité.

La grande majorité de nos messages fait entendre la voix de nos acteurs de terrain. Cela rend nos missions concrètes et valorise nos forces vives. Les tournages, chaque année dans des villes différentes, créent l'événement localement.

Forts sur les réseaux sociaux

Notre communauté Facebook est passée de 50 000 fans en 2015 à 100 000 en 2016 et 125 000 en 2017. Ses membres partagent et commentent largement. Ce n'est pas

rien : cliquer "j'aime" est un premier niveau d'engagement. Nos trois ou quatre posts par jour, conçus pour une cible plus jeune, relaient nos actions, l'actualité politique du handicap, des pétitions ou articles de *Faire Face*. Pour soutenir ce développement, nous avons recruté une community manager.

Nous développons de plus en plus nos propres programmes vidéo, pour notre site et nos réseaux sociaux, dans une logique de média à part entière. Nous y faisons témoigner des personnes handicapées sur une problématique liée à nos revendications, des experts et des acteurs locaux d'APF France handicap portant des projets exemplaires. La vidéo est en effet aujourd'hui beaucoup plus facile à produire, pertinente sur des sujets complexes et son impact supérieur.

En savoir plus :

apf-francehandicap.org

> Défendre les droits > Actions

> Campagnes/Mobilisations

Des collectes grand public plus efficaces

Le marketing direct

Courriers papier, mails, téléphone, collecte de fonds dans la rue : le marketing dit "direct" est en baisse depuis plusieurs années. Ses recettes ont chuté de 7 % en 2017 comme nous pouvions nous y attendre en année électorale. Mais notre marge, elle, a moins baissé (4 %) grâce

Repères 2017



125 000 fans sur Facebook (+ 25 %)

17 600 abonnés sur Twitter

428 vidéos sur YouTube qui totalisent **611 000** vues

50 communiqués et dossiers de presse

Près de **4 000** articles consacrés à APF France handicap dans la presse nationale et régionale

Repères 2017



Don moyen en prélèvement automatique (ou régulier) :

114 €/an

Don moyen ponctuel :

54 €/an

Don moyen sur le site internet d'APF France handicap : **94 €**

9,6 millions d'euros de marge

22 % de la collecte en prélèvement automatique

262 000 personnes ont donné à APF France handicap au moins une fois en 2017

557 000 € de collecte web (+ 11,45 %)

à des envois papier – le socle majoritaire de notre collecte – plus ciblés, ce qui a permis d'augmenter le don moyen par donateur.

En revanche, la collecte de fonds dans la rue (streetmarketing) et par téléphone prennent de l'ampleur depuis 2015. Même si elle coûte plus cher, les donateurs sont ensuite fidèles, prêts à donner davantage et n'occasionnent ensuite plus de frais postaux. Ils sont aussi plus jeunes, autour de 30 ans, ce qui est capital pour assurer l'avenir de notre collecte.

Notre règle, dans tous les cas : les fonds sont attribués à la délégation du département de résidence du donateur, ce qui permet d'en garantir un usage de proximité (un soutien peut néanmoins être apporté à des territoires particulièrement sous dotés).

Les événements de collecte

Les délégations d'APF France handicap vont également au devant du public pour diverses opérations nationales ou locales ponctuelles, avec ou non d'autres associations :

- en mars : la Semaine nationale des personnes handicapées ;
- en mai : la Fête du sourire ;
- en juin : la Course des Héros, à Paris et Lyon ;
- de septembre à décembre : HandiDon ;
- toute l'année, au bon gré des délégations : vente de brioches, organisation de concerts, boutiques solidaires...

HandiDon reste "le" grand événement annuel de collecte d'APF France handicap qui permet de mobiliser la grande majorité des délégations. En 2017, il a permis de récolter 661 592 €. Nouveauté : les lots ont été remis en main propre par les délégations et non envoyés depuis Paris. Une façon particulièrement chaleureuse de créer un lien avec nos lauréats.

En savoir plus :

apf-francehandicap.org

› Soutenir – Agir

› Donner/Donner autrement

Les voies nouvelles du don en ligne

Sur le web, communication et collecte sont particulièrement liées, au profit d'une croissance continue du don en ligne. Notre nouveau site internet, générant plus de trafic et permettant d'orienter davantage nos visiteurs vers un engagement, y contribue. Tous nos supports web (e-mailings, newsletters) ainsi que certaines pétitions et posts de réseaux sociaux comportent un bouton "je fais un don" et nous avons notre propre plateforme de financement participatif. En 2017, notre campagne de fin d'année, "Chaque geste compte", a été très appréciée avec son ton résolument positif mettant en avant nos acteurs et nos donateurs.

Mobiliser les entreprises, les fondations, les grands donateurs et les testateurs

En juin 2017 était constituée la nouvelle Direction mécénat, philanthropie et legs, activités auparavant incluses au sein de la Direction de la communication et du développement des ressources. Objectif : marquer la volonté d'APF France handicap de mobiliser des ressources élevées, issues d'entreprises, de fondations et de particuliers.

Entreprises : des partenariats gagnant-gagnant

Les entreprises et fondations sont pour nous des partenaires indispensables et de plus en plus importants, permettant de soutenir aussi bien l'action de proximité des délégations, les séjours de vacances adaptées APF Évasion que l'école de télépilotage de drones de l'IEM de Liévin.

Ils peuvent nous aider par le don financier, en nature, la mise à disposition de salariés en mécénat de compétences ou le versement de leur taxe d'apprentissage à APF France handicap.

Côté mécénat financier, la nouvelle stratégie repose sur deux piliers principaux :

- une meilleure coordination de la réponse à divers appels à projets afin d'améliorer la qualité des dossiers soumis et éviter plusieurs candidatures "concurrentes" émanant de délégations ou établissements d'APF France handicap pour une même opportunité de financement ;

- une prospection ciblée pour convaincre de nouvelles entreprises et fondations de s'engager à nos côtés, si possible de façon pluriannuelle. APF France handicap dispose de nombreux atouts pour y parvenir : notoriété et réputation en tant que plus grande association dans le champ du handicap ; maillage territorial partout en France avec des projets à fort impact au bénéfice des personnes en situation de handicap ; cause porteuse en cohérence avec la démarche RSE des entreprises à même de fédérer des équipes en interne ou des parties prenantes externes ; etc.

En savoir plus :

apf-francehandicap.org

› Soutenir - Agir

› Partenariat et mécénat

Particuliers : une relation humaine à cultiver

Outre les dons ponctuels ou réguliers et ceux recueillis lors d'événements de collecte, les particuliers ont la possibilité de faire des dons plus importants à APF France handicap.

Les grands donateurs

Ce sont les particuliers faisant un don élevé (au minimum 5 000 € par an). Si celui-ci fait l'objet d'un acte notarié, on parle de donation. APF Lab Projets innovants, créé grâce à un don élevé, a ainsi pu financer 31 projets du réseau d'APF France handicap actuellement en cours de déploiement. Nous réfléchissons à la mise en place, dans les années à venir, d'une stratégie plus proactive pour gagner davantage de grands donateurs.

Les legs et assurances-vie

Tout commence par un travail de promotion (presse grand public et notariale, radio, médias nationaux ou locaux, etc.), relayé par les correspondants "legs" de notre réseau. Notre équipe dédiée entretient ensuite une relation directe avec les bienfaiteurs et testateurs potentiels ayant manifesté leur volonté de soutenir APF France handicap. Enfin, au décès des personnes, nos spécialistes de la gestion des successions se chargent de réaliser le patrimoine des personnes disparues (lien avec les notaires, vente des biens immobiliers, etc.) au mieux des intérêts d'APF France handicap.

En savoir plus :

apf-francehandicap.org

› Soutenir - Agir

› Legs, donation, assurance-vie

Repères 2017



11,5 millions
d'euros de recettes
des legs

1,4 million
d'euros de recettes
des partenariats
(dont une moitié
en mécénat de
compétences)

La montée en puissance
de notre réseau

Au service de cette stratégie réaffirmée de mobilisation des ressources, APF France handicap a la chance de pouvoir s'appuyer sur son réseau de délégations en région. Toute l'équipe de la Direction mécénat, philanthropie et legs, en collaboration avec la Direction communication et marketing, intensifie donc le travail de sensibilisation et de formation des acteurs à travers le réseau et de mise à disposition d'outils pour les aider dans leur travail de terrain (modèles de présentation, brochures, convention type de partenariat...). Un premier séminaire des chefs de projets ressources s'est déroulé en novembre 2017 ainsi que des interventions dans plusieurs directions régionales pour faire connaître les priorités straté-

Des projets conçus avec les donateurs

En 2014, APF France handicap a reçu une donation de 400 000 € d'une fratrie ayant hérité de leur frère en situation de handicap, décédé quelques années plus tôt. Cette fratrie avait à cœur de consacrer cet héritage à l'amélioration de l'autonomie des résidents en foyer, en hommage à leur frère.

Un projet correspondant parfaitement à leurs souhaits d'utilisation des fonds a pu bénéficier de leur générosité : un foyer éclaté à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), prévoyant quatre appartements individuels en centre-ville, dont les résidents bénéficieront de tous les soins et services du foyer d'accueil médicalisé APF France handicap Résidence Sénart situé à proximité. La donation a permis, en 2017, l'acquisition de deux des appartements.

giques en matière de mobilisation des ressources, repérer les projets prioritaires à financer et clarifier les rôles respectifs du siège et des acteurs régionaux.

Merci à nos partenaires qui ont soutenu notre action en 2017 :







RAPPORT FINANCIER



Jean-Manuel Hergas

Trésorier
d'APF France handicap

Le mot du trésorier

Une fois encore, je veux vous partager ma fierté d'avoir à vous présenter nos comptes 2017, ou plutôt vos comptes, tant ils sont le reflet de votre mobilisation pour conjuguer dynamisme de notre action associative et sérieux budgétaire. L'année 2017 s'achève sur un résultat global excédentaire de 15,2 M€, cela confirme et consolide notre redressement économique.

Pour la troisième année consécutive, les comptes du secteur géré par l'association sur ses fonds propres dégagent un excédent. Il est, comme l'an dernier, de 0,5 M€ en 2017. Ce chiffre peut paraître modéré mais souvenons-nous qu'il y a cinq ans à peine, avant que nous ne décidions de rénover notre mouvement, ce secteur de l'association dégageait des pertes annuelles de plus de cinq millions. C'est dire le chemin parcouru. Votre investissement collectif est exemplaire.

Exemplaire car, fidèles à nos valeurs, nous continuons de revendiquer et de mettre en

pratique au mieux de nos moyens la proximité auprès des personnes que nous représentons et défendons.

Exemplaire car notre unité et notre solidarité continuent de fonder nos choix économiques au service du lien social que nous tissons chaque jour et de permettre leur concrétisation.

Exemplaire car ces mêmes valeurs continuent de guider notre action quotidienne, avec sérieux mais sans céder à des logiques purement financières.

Pour preuve, sur décision du conseil d'administration, nos délégations bénéficient, pour la première fois en 2017, de plus d'un euro sur deux de notre collecte totale de legs. Notre mécanisme de solidarité/redistribution joue donc pleinement son rôle, permettant en 2017 de rapprocher sensiblement les effectifs du réseau des objectifs définis.

Ainsi, nous confirmons bien évidemment la place centrale de notre mouvement

associatif dans nos décisions internes, cela n'a pas vocation à changer.

L'an dernier, nous avons engagé un effort construit de diversification et de renforcement de nos ressources, il nous faut désormais transformer cet essai. L'action est engagée, l'objectif en la matière est à portée de vue. C'est déjà une satisfaction, c'est évidemment motivant pour l'avenir.

Parallèlement, nous améliorons progressivement notre efficience de gestion avec la poursuite de la rationalisation de nos achats, de la modernisation de notre système d'information ou de notre engagement à maintenir notre investissement de formation malgré la réduction de l'obligation légale.

Saluons également la très belle performance de nos établissements de travail adapté et protégé – EA et Ésat –, en excédent net pour la troisième année consécutive. Le succès d'APF Entreprises ne se construit au détriment de personne, nous sommes au service des clients qui nous font confiance. Porteuses de compétences réelles, nos équipes apportent la preuve, contre les idées du moment, que le travail adapté ou protégé est créateur de valeur ajoutée mais surtout de solutions d'épanouissement et de participation sociale pour nos salariés et usagers, dont certains seraient, en d'autres circonstances, durablement éloignés de l'emploi.

Le secteur médico-social de l'association, lui aussi, fait preuve de dynamisme. Il continue de créer des places, certes au rythme de fonds publics qui nous

sont alloués sur un rythme plus faible qu'il y a quelques années. L'excédent de ce secteur augmente en 2017 et atteint 14,7 M€. Ce résultat provient notamment d'économies liées à des mesures d'allègement du coût du travail à l'évolution encore incertaine ou d'un contexte de recrutement complexe dans certains établissements sur les métiers en tension.

Signalons également que notre secteur sanitaire s'est renforcé en 2017, en complémentarité de notre offre de service médico-sociale, et que nos services d'aide humaine améliorent légèrement leurs résultats malgré les difficultés de financement persistantes de l'ensemble de ce secteur en France. Très attachés à cette activité, nous travaillons en interne à l'élaboration d'un nouveau modèle organisationnel de ces services et continuons de revendiquer au niveau politique un meilleur financement public de ces activités vitales pour les personnes.

Bien sûr, il faut rappeler qu'une part de nos excédents médico-sociaux devra être restituée aux financeurs publics pour chacun de nos établissements qui n'ont pas encore conclu un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Force est aussi de constater que certains de ces financeurs tendent à se désengager de nos budgets ce qui pèse directement sur nos charges et nous inquiète pour la qualité de notre offre de service. Sur ce point, il nous faudra engager le dialogue.

Pour autant, on le voit, pour la troisième année consécutive, les résultats sont là, notre redressement est net et nous restaurons progressivement la composante à long terme de notre trésorerie (en croissance de 9 M€ sur 2017).

Oui, notre association se porte mieux. Oui, elle se réinvente, elle change de nom pour mieux souligner l'universalité de son message, elle lance son nouveau projet pour éveiller un peu plus les consciences.

Grâce à l'implication de tous, la restauration de l'indépendance financière de l'association est en marche, elle est de plus en plus à notre portée.

Poursuivons dans cette voie sans jamais rien lâcher de nos fondamentaux. Continuons à porter une parole libre et forte et à promouvoir nos valeurs et nos droits, avec et au service de toutes les personnes que nous accompagnons dans nos délégations et nos établissements.

Votre engagement fait la force d'APF France handicap.

Avec l'ensemble du conseil d'administration, de la Direction générale, j'ai confiance en vous pour cela.

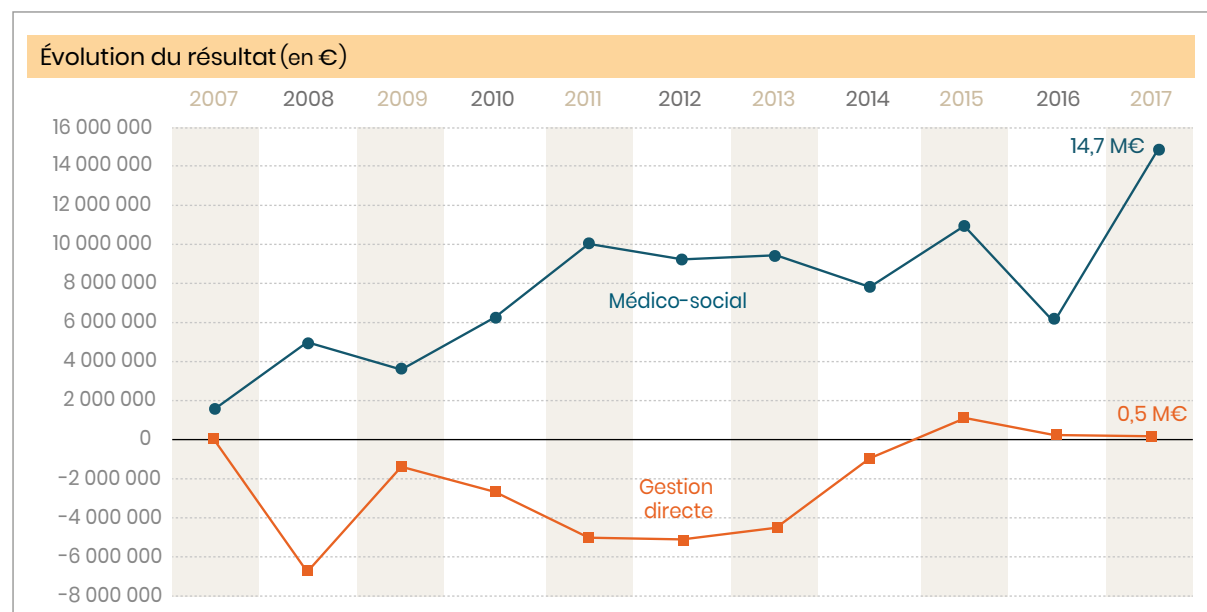
Solidairement et, à nouveau, merci à tous.

Rapport de gestion 2017

L'année 2017 a vu le redressement de nos comptes se consolider. Notre secteur en gestion directe qui regroupe notre mouvement associatif et nos activités de travail adapté, est excédentaire pour la

troisième année consécutive. Quant au secteur médico-social, son activité reste dynamique et s'améliore sous l'effet de dispositifs transitoires d'allègements du coût du travail. Le résultat 2017 est ainsi

globalement excédentaire de 15,2 millions d'euros contre un excédent en 2016 de 6,7 millions d'euros. Son évolution sur 10 ans peut être retracée au moyen du graphique ci-dessous...



... et du tableau suivant :

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Gestion directe de l'association										
44 536	-6 765 477	-1 386 854	-2 672 228	-5 011 825	-5 102 341	-4 512 609	-945 501	1 076 824	547 218	471 090
Établissements médico-sociaux										
1 528 439	4 993 768	3 588 764	6 264 050	10 028 656	9 232 518	9 445 298	7 817 104	10 912 797	6 211 249	14 748 050
TOTAL										
1 572 975	-1 771 709	2 201 910	3 591 822	5 016 831	4 130 177	4 932 689	6 871 603	11 989 621	6 758 467	15 219 140

ACTIFBilan au 31 décembre 2017
(en euros)

	Exercice clos le 31.12.2017			31.12.2016
	Montant brut	Amortissements dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	3 069 116	2 721 237	347 879	397 633
Frais de recherche et développement	549 507	349 938	199 570	115 537
Logiciels, droits et autres valeurs similaires	9 986 692	6 170 793	3 815 899	2 772 256
Autres	251 762	127 252	124 510	134 780
Avances et acomptes	1 496 571		1 496 571	2 007 195
Immobilisations corporelles				
Terrains	21 209 064	2 053 447	19 155 617	17 502 497
Constructions	363 534 717	193 816 743	169 717 974	168 482 550
Installations techniques, matériel et outillage	77 757 486	63 106 544	14 650 942	14 684 837
Autres	110 326 595	82 682 771	27 643 824	26 700 804
Immobilisations corporelles en cours	6 198 982	200 000	5 998 982	2 930 644
Avances et acomptes	994 042		994 042	158 276
Immobilisations financières				
Titres immobilisés	94 186		94 186	99 848
Prêts	9 244		9 244	10 304
Autres	1 522 474		1 522 474	1 525 121
Total de l'actif immobilisé	597 000 438	351 228 724	245 771 714	237 522 283
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	3 634 376	158 254	3 476 122	3 265 268
En-cours de production (biens et services)	525 721		525 721	500 028
Produits intermédiaires et finis	527 400	54 100	473 300	420 309
Marchandises	754 069		754 069	202 341
Avances et acomptes versés sur commandes	1 766 131		1 766 131	1 528 795
Créances				
Usagers, redevables et comptes rattachés	63 054 845	2 199 057	60 855 788	52 846 811
Clients et comptes rattachés	27 155 575	827 498	26 328 078	24 026 773
Autres	42 837 039	81 176	42 755 863	19 923 747
Valeurs mobilières de placement	104 156 908	164 000	103 992 908	102 376 965
Disponibilités	29 755 221		29 755 221	31 758 164
Charges constatées d'avance	2 156 294		2 156 294	2 285 977
Total de l'actif circulant	276 323 579	3 484 084	272 839 494	239 135 179
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 786 470		2 786 470	2 892 480
TOTAL DE L'ACTIF	876 110 487	354 712 808	521 397 678	479 549 942

PASSIF Bilan au 31 décembre 2017 (en euros)

	31.12.2017	31.12.2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	75 992 604	74 759 806
Écarts de réévaluation	434 502	434 502
Réserves		
Réserves propres	122 732 582	119 558 280
Réserves de trésorerie et de compensation des établissements (Ets) médico-sociaux	48 762 468	42 649 473
Report à nouveau des structures en gestion directe	- 98 863 983	- 97 894 230
Résultat de l'exercice		
Résultat de l'exercice des structures en gestion directe	471 090	547 218
Résultat de l'exercice des établissements médico-sociaux	10 019 202	1 699 204
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	1 254 054	510 301
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	4 530 962	10 433 705
Résultats sous contrôle de tiers financeurs - congés payés	- 14 598 200	- 14 593 473
Écarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	17 749 938	19 137 177
Provisions réglementées		
Provision : réserve des plus-values nettes d'actif des Ets médico-sociaux	6 607 776	4 445 564
Provision destinée à renforcer la couverture du BFR des Ets médico-sociaux	4 326 051	4 297 939
Provision pour renouvellement des immobilisations des Ets médico-sociaux	81 265 207	75 786 436
Autres provisions réglementées	1 224 461	1 177 408
Droits des propriétaires (commodat)		
Total des fonds associatifs	261 908 715	242 949 308
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 712 880	19 208 026
FONDS DÉDIÉS	14 386 628	10 113 610
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à long terme)	80 030 494	74 285 557
Découverts bancaires (à court terme)	6 648 648	2 730 662
Emprunts et dettes financières divers	1 553 855	1 743 326
Avances et acomptes reçus	2 676 801	2 504 708
Dettes d'exploitation et diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 448 466	33 991 784
Dettes fiscales et sociales	85 209 537	74 904 415
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 767 700	2 237 386
Autres dettes	8 695 684	13 450 146
Produits constatés d'avance	1 358 269	1 431 015
Total des dettes	229 389 455	207 278 999
TOTAL DU PASSIF	521 397 678	479 549 942

I. Analyse du résultat

L'excédent global de l'association en 2017 s'élève à 15 219 140 €, soit 2 % des charges. L'analyse du résultat doit être décomposée en distinguant les établissements médico-sociaux, dont l'excédent revient, du fait de la réglementation et sauf cas particulier, aux organismes financeurs (après acceptation des autorités de tarification) et les structures en gestion directe de l'association pour lesquelles APF France handicap assume le risque financier.

1. Tableau des résultats par secteur d'activité

	CHARGES	%	PRODUITS ⁽¹⁾	%	RÉSULTAT
ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX					
Campsp	15 388 051 €	20 %	16 256 329 €	21 %	868 277 €
SESSD	64 851 992 €	8,4 %	67 545 894 €	8,6 %	2 693 902 €
IEM	126 694 197 €	16,4 %	130 397 445 €	16,5 %	3 703 248 €
Ets Hébergement et vie sociale	244 246 153 €	31,6 %	248 224 168 €	31,5 %	3 978 015 €
Accompagnement	62 960 991 €	8,1 %	66 756 716 €	8,5 %	3 795 725 €
Aide et accompagnement à domicile	18 860 996 €	2,4 %	18 062 707 €	2,3 %	- 798 289 €
Ésat section sociale	19 213 853 €	2,5 %	19 342 530 €	2,5 %	128 676 €
SSR	20 936 624 €	2,7 %	21 292 093 €	2,7 %	355 469 €
Satva	340 260 €	0,0 %	363 288 €	0,0 %	23 027 €
Total établissements médico-sociaux	573 493 118 €	74,1 %	588 241 168 €	74,5 %	14 748 050 €
ÉTABLISSEMENTS EN GESTION DIRECTE					
Entreprises adaptées	100 815 024 €	13,0 %	102 690 994 €	13,0 %	1 875 970 €
Ésat section commerciale	25 950 285 €	3,4 %	26 502 131 €	3,4 %	551 845 €
CDTD	179 686 €	0,0 %	136 190 €	0,0 %	- 43 496 €
Total établissements en gestion directe	126 944 995 €	16,4 %	129 329 315 €	16,4 %	2 384 320 €
SECTEUR MOUVEMENT					
Délégations	31 733 172 €	4,1 %	29 919 865 €	3,8 %	- 1 813 307 €
Services auxiliaires de vie et Mand.	1 096 158 €	0,1 %	943 110 €	0,1 %	- 153 048 €
APF Évasion & Ferme Léonie	3 530 785 €	0,5 %	3 421 665 €	0,4 %	- 109 120 €
APF Formation	2 720 738 €	0,4 %	2 638 728 €	0,3 %	- 82 011 €
C-RNT	254 430 €	0,0 %	122 659 €	0,0 %	- 131 771 €
Service informatique	6 183 615 €	0,8 %	6 230 179 €	0,8 %	46 564 €
Siège	28 047 501 €	3,6 %	28 226 538 €	3,6 %	179 036 €
Legs affectés à un objet particulier			150 427 €	0,0 %	150 427 €
Total secteur mouvement	73 566 400 €	9,5 %	71 653 170 €	9,1 %	- 1 913 230 €
Total gestion directe	200 511 395 €	25,9 %	200 982 485 €	25,5 %	471 090 €
TOTAL GÉNÉRAL	774 004 513 €	100 %	789 223 653 €	100 %	15 219 140 €
Pour mémoire : total général 2016	757 979 540 €		764 738 006 €		6 758 466 €
Variation 2017/2016 en €	16 024 973 €		24 485 647 €		8 460 673 €
Variation 2017/2016 en %	2,1 %		3,2 %		125,2 %

(1) Produits corrigés des reprises de résultat antérieur des ESMS

2. Le résultat de la gestion directe

C'est le résultat revenant à l'association, excédendaire de + 471 090 € en 2017, qui lui-même se décompose en :

- un déficit du secteur "mouvement" de l'association de - 1 913 230 €, qui correspond au résultat des délégations, des services d'aide humaine non financés par les pouvoirs publics (services d'auxiliaires de vie et services mandataires), APF Évasion, APF Formation, le Centre de ressources nouvelles technologies C-RNT, le service informatique et le siège national ;
- un excédent des établissements de travail adapté de + 2 384 320 €.

Globalement, dans ces deux secteurs "mouvement" et "établissements de travail adapté", qui regroupent les activités dites de gestion directe de l'association, les charges sont en augmentation de + 4 % et le produit des activités courantes (produits hors éléments financiers, exceptionnels et hors provisions) est, quant à lui, en progression de + 4,8 %. Ces variations sont principalement portées par la hausse d'activité des établissements de travail adapté.

Plus précisément, on observe les caractéristiques suivantes :

a) Le secteur du "mouvement"

Le résultat du secteur du "mouvement", après s'être fortement redressé ces dernières années, fléchit légèrement puisque son déficit est de - 1,9 M€ en 2017 contre - 1,1 M€ en 2016. Il représente 26 % des charges de ce secteur. Ce fléchissement s'explique essentiellement parce qu'un produit exceptionnel de 1 M€ avait amélioré le résultat en 2016.

- Les délégations présentent un déficit de 1,8 M€ (contre - 1,9 M€ en 2016).

Pour la première fois, nos délégations bénéficient de plus de 50 % de notre ressource totale de legs grâce au mécanisme de solidarité mis en place, qui joue pleinement son rôle. La hausse des legs leur revenant est ainsi de + 1,5 M€. Elle est atténuée par une baisse des dons de 0,5 M€. L'alignement progressif de nos effectifs (327 postes etp payés en 2017, soit + 32 postes etp) vers les organigrammes cibles (335 postes etp) a conduit à une hausse - prévue - des charges de personnel de + 0,6 M€. Les coûts de fonctionnement progressent légèrement, après plusieurs années d'efforts de réduction, et leur progression est liée à notre réorganisation (déplacements principalement).

Il faut noter que nos délégations bénéficient, comme ces deux dernières années, d'une participation de nos entreprises adaptées au redressement du mouvement, qui s'élève cette année à 300 k€.

- Les services d'auxiliaires de vie et services mandataires sont, cette année, globalement en déficit de 0,2 M€, du fait de coûts relatifs à la fermeture d'un service. Sans cet élément, le résultat serait équilibré.
- APF Évasion, qui organise des séjours de vacances pour jeunes et adultes handicapés, et notre centre de loisirs du Jura, sont très légèrement déficitaires, de - 0,1 M€ (comme en 2016). La réorganisation de ce service porte ses fruits.
- APF Formation, qui assure des prestations de formation spécifiques au secteur médico-social et des personnes en situation de handicap, voit l'année 2017 se clôturer en léger déficit de 0,1 M€. L'activité se maintient mais des charges exceptionnelles pèsent sur le résultat qui, sinon, serait très proche de l'équilibre, comme en 2015.

- C-RNT, notre service chargé de diffuser les nouvelles technologies pour les personnes en situation de handicap, est en déficit de - 0,1 M€.

- Le service informatique enregistre un léger excédent d'à peine 0,1 M€, dans un contexte de forte évolution de nos systèmes d'information.

- Le siège affiche, quant à lui, un excédent de 0,2 M€ (contre 0,6 M€ en 2016). Les coûts sont maîtrisés et la hausse des produits financiers a permis au national de redistribuer 2,2 M€ de legs aux délégations.

b) Les établissements en gestion directe

Le secteur des établissements hors gestion contrôlée correspond aux structures de travail adapté (excepté les activités médico-sociales des Ésat). Celui-ci maintient un niveau d'excédent élevé en 2017 qui s'améliore encore et confirme le redressement très net initié depuis 3 ans.

- Les entreprises adaptées affichent un excédent de 1,9 M€ (et de 2,2 M€ hors participation au redressement du mouvement, versée à nos délégations). En 2016, l'excédent était de 1 M€. L'activité continue de progresser, de plus de + 10 % en 2017, malgré la conjoncture économique fragile et nos EA créent de l'emploi (+ 87 postes équivalents temps plein).
- Les Ésat (gestion commerciale) et CDTD sont excédentaires de 0,5 M€ en 2017 (versus 0,6 M€ en 2016). Malgré un très léger tassement d'activité, le résultat demeure largement positif.

3. Le résultat des établissements médico-sociaux

Conformément à la réglementation en vigueur, et sauf cas particulier, les résultats 2017 des établissements médico-sociaux n'appartiennent pas à l'association mais constituent sur le plan financier des dettes ou des créances apurées par incorporation aux budgets de fonctionnement de l'exercice 2019 – sous réserve d'approbation par les autorités de tarification (Ddass et conseils départementaux).

Toutefois, les établissements et services médico-sociaux sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conservent contractuellement, le plus souvent, la libre disposition de leur résultat. Ce mode de financement se développe pour les structures sous compétence État.

Ce secteur regroupe les centres d'action médico-sociale précoce, les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile, les

instituts d'éducation motrice, les établissements d'hébergement et de vie sociale, les services d'accompagnement, les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les établissements et services d'aides par le travail (pour leurs activités médico-sociales).

Les charges totales de ce secteur sont en progression de +1,5 % par rapport à 2016 et les produits de +3 %. Cette progression intègre des augmentations de capacité (notamment en Sessad et en SAVS-Samsah), et l'effet en année pleine de celles intervenues au cours de l'exercice précédent.

Ces établissements dans leur ensemble voient l'année se terminer par un excédent de 14,7 M€ en 2017 contre +6,2 M€ en 2016.

Cet excédent provient d'abord d'économies sur les charges de personnel, du fait des difficultés de recrutement liées à certains métiers en tension, et des allègements provisoires

sur le coût du travail qui n'ont pu être que partiellement utilisés par des remplacements supplémentaires. La maîtrise de nos coûts et des produits d'activité supplémentaires pour nos établissements qui ne sont pas financés de manière forfaitaire participent également de ce bon résultat.

L'ensemble permet d'atteindre un excédent équivalent à 2,6 % des charges de ce secteur. Toutefois, la question des rejets de charges sur exercices passés atteint un niveau préoccupant : ces coûts de nos structures médico-sociales, que refusent de financer *a posteriori* les pouvoirs publics – et particulièrement les conseils départementaux –, et qui doivent donc être supportés par les fonds propres de l'association, progressent de 2,1 M€ en 2017 pour atteindre un total de 22,4 M€, ce qui interroge sur les évolutions du financement de ce secteur.

II. Perspectives d'évolution

La trésorerie au 31 décembre 2017 diminue légèrement de -4 M€, principalement sous l'effet du crédit d'impôt sur la taxe sur salaires qui ne sera récupéré en trésorerie qu'en 2018.

La trésorerie, à la clôture de l'exercice, est équivalente à 60 jours de fonctionnement de l'association (contre 63 jours fin 2016) et la structure financière globale d'APF France handicap est saine.

L'association est largement dépendante des politiques publiques pour le financement de son secteur médico-social, qui représente 74 % de nos coûts. Celles-ci tendent de plus en plus fréquemment à afficher *a priori* des objectifs

de progression (ou parfois de maintien) des moyens alloués mais à en refuser *a posteriori* une partie du financement – laissant à charge de l'association des coûts qui, normalement, devraient incomber à la puissance publique. Ce phénomène, qui se développe, doit nous conduire à la plus grande vigilance dans la gestion des enveloppes qui nous sont confiées.

La situation du secteur de l'aide à domicile, dont les difficultés structurelles sont connues de tous, est préoccupante (bien qu'il ne représente que 2 % de nos coûts), en particulier pour quelques services. Des actions sont programmées pour améliorer leur efficience.

Le redressement de notre secteur en gestion directe est particulièrement net ces trois dernières années. Il nous faut poursuivre dans cette voie et notamment :

- faire vivre notre nouvelle organisation associative qui mutualise certaines compétences sur un périmètre géographique déterminé (territorial ou régional) ;
- renforcer la formation de nos acteurs associatifs ;
- poursuivre la stratégie initiée en 2017 de diversification des ressources de notre mouvement associatif ;
- renforcer la croissance de nos entreprises

adaptées et continuer à créer de l'emploi ;

- poursuivre les différents chantiers engagés pour accroître l'efficacité de notre gestion et pérenniser nos efforts de réduction

de coûts. Citons, par exemple : la rationalisation des achats, la modernisation de notre système d'information, le développement de nos outils d'analyse et

de pilotage, la mutualisation des compétences comptables et de payes au sein de centres de services partagés.

III. Chiffres clés

Les fonds gérés par APF France handicap en 2017 pour la réalisation de son activité (hors investissements) se répartissent comme suit :

EMPLOIS			AUTRES CHARGES	
Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et aux fonds dédiés	Flux internes
680 millions €	8 millions €	31 millions €	14,1 millions €	29 millions €
Accueil, loisirs, défense des droits, information	26 millions €			
Activités médico-sociales et de santé	521 millions €			
Emploi	130 millions €			
Formation	3 millions €			
TOTAL DES EMPLOIS : 719 MILLIONS €				
TOTAL DES CHARGES 2017 : 774 MILLIONS €				

RESSOURCES			AUTRES PRODUITS	
Fonds publics	Dons et legs	Produits d'activité et divers	Reprises sur provisions et sur fonds dédiés	Flux internes
589 millions €	30 millions €	114 millions €	8,8 millions €	29 millions €
TOTAL DES RESSOURCES : 721 MILLIONS €				
TOTAL DES PRODUITS 2017 : 784 MILLIONS €				

IV. Contrôle des comptes et publication

Les comptes de l'association sont contrôlés par le cabinet JEGARD PARIS, commissaire aux comptes.

En tant qu'association reconnue d'utilité publique depuis 1945 et agréée par différents ministères (Affaires sociales, Travail-emploi, Jeunesse et sports...), APF France handicap rend compte de ses activités et de sa gestion à ces différentes administrations, avec lesquelles elle est en relation permanente, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur.

En 2001, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), rattachée au ministère de l'Emploi et de la solidarité a effectué un contrôle approfondi au sein de l'association. Les conclusions de son rapport précisent que « *l'appréciation portée par la mission de l'igas sur les conditions d'utilisation des ressources issues de la générosité publique et la gestion des activités correspondantes est globalement positive* ». APF France handicap applique l'essentiel des recommandations formulées par l'igas.

L'association dispose, dans chaque région, de responsables administratifs et financiers qui supervisent les comptes de l'ensemble de ses délégations et établissements. De plus, APF France handicap est membre depuis 1988 du comité de la charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public (dit "comité de la charte du don en confiance").

APF France handicap accepte de se soumettre volontairement, chaque année, aux vérifications de cet organisme qui portent sur le respect des engagements de transparence souscrits :

- emploi des fonds collectés conformément aux buts annoncés ;
- transparence financière sur l'utilisation des ressources ;
- respect des exigences en matière d'appel à la générosité publique ;
- rigueur dans leurs relations avec les prestataires de services ;
- chaque année, les contrôleurs du comité de la charte établissent un rapport sur le respect de ces engagements.

Comme chaque année, les comptes des 485 structures comptables de l'association ont fait l'objet d'un document unique, présentant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, l'annexe aux comptes de l'exercice incluant le compte d'emploi des ressources, le rapport du commissaire aux comptes.

Nos comptes annuels*, désormais publiés à la direction des journaux officiels, sont diffusés aux responsables de nos structures, aux administrations qui contrôlent et qui financent les activités, aux responsables politiques, aux adhérents et à

tous les donateurs qui le souhaitent. Par ailleurs, comme tous les ans, une synthèse des comptes est publiée dans le rapport d'activités de l'association et dans la revue adressée aux donateurs : *Ensemble*.



*Vous pouvez vous procurer ce document en adressant votre demande à la Direction de la communication d'APF France handicap.

Compte d'emploi annuel des ressources

I. Emploi des ressources

EMPLOI DES FONDS REÇUS

(hors mises à disposition internes de personnel,
hors prestations internes de nos EA et État,
hors participation des structures aux frais du
siège, du service informatique et d'APF Évasion)

- 91,6 % Missions sociales (691 887 482 €)
- 4,1 % Fonctionnement (30 753 987 €)
- 1,4 % Excédent (10 505 702 €)
- 1,3 % Dotation aux provisions (9 523 126 €)
- 1,1 % Frais de recherche de fonds (8 258 588 €)
- 0,6 % Engagements à réaliser (4 582 521 €)

RÉPARTITION DES MISSIONS SOCIALES

- 33,5 % Hébergement
et activités sociales (232 029 571 €)
- 28,1 % Établissements pour enfants
et adolescents (194 583 146 €)
- 19,7 % Travail adapté (136 431 954 €)
- 14,4 % Accompagnement à domicile (99 761 611 €)
- 3,2 % Accueil, défense des droits,
loisirs (22 151 369 €)
- 0,5 % Séjours de vacances (3 514 334 €)
- 0,4 % Formation (2 823 019 €)
- 0,1 % Communication relative
aux missions sociales (592 479 €)

II. Origine des ressources

ORIGINE DES RESSOURCES DE L'ANNÉE*

- **79,8 % Fonds publics et assimilés**
(602 532 748 €)
- **13,3 % Autres produits d'exploitation**
(100 750 053 €)
- **3,9 % Générosité du public**
(29 739 741 €)
- **1,6 % Produits financiers, exceptionnels
et divers** (12 295 583 €)
- **0,9 % Reprise de provisions** (6 664 794 €)
- **0,3 % Ressources exercices antérieurs**
(2 151 633 €)
- **0,2 % Autres fonds privés**
(1 373 855 €)

* Hors mises à disposition internes de personnel,
hors prestations internes de nos EA et Ésat,
hors participation des structures aux frais du siège,
du service informatique et d'APF Évasion.

RÉPARTITION DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

- **53,8 % Dons par publipostage** (15 990 159 €)
- **39 % Legs** (11 608 384 €)
- **5,6 % Autres dons manuels ou en nature**
(1 656 134 €)
- **1,3 % Vente des textiles collectés** (390 667 €)
- **0,3 % Semaine nationale** (94 397 €)



17, boulevard Auguste Blanqui
75013 Paris
Tél. : 01 40 78 69 00

apf-francehandicap.org